



ACTION CŒUR DE VILLE

Phase 2 – 2023 – 2026

AVENANT DE PROJET



AVENANT DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE –
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE SENLIS

ENTRE

- La Commune de Senlis représentée par son Maire Madame Pascale LOISELEUR ;
- La Communauté de Communes Senlis Sud Oise représentée par son président Monsieur Guillaume MARECHAL

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, Madame Claude DULAMON
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignation Banque des Territoires représenté par son Directeur Régional Adjoint, Monsieur Anthony BARBIER
- Le groupe Action Logement représenté par son Directeur Régional Hauts de France, Monsieur Joël LE NY
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis, Madame Claude DULAMON
- Le Conseil Régional des Hauts-de-France, représenté par sa Vice-Président, Madame Manoëlle MARTIN

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Oise, représentée par son Président, Monsieur Philippe BERNARD
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, représentée par son Président Oise, Monsieur Morgan ISAAC
- L'Agence d'Urbanisme Oise-les-Vallées, représentée par ses Présidents, Monsieur Philippe MARINI et Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise, représenté par sa Présidente, Madame Corry NEAU
- L'Office de Tourisme de Chantilly – Senlis, représenté par son Président, Monsieur Eric WOERTH
- Le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France, représenté par son Président, Monsieur Patrice MARCHAND

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule..... | 4 |
| Article 1. Engagement général des parties | 4 |
| Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville | 6 |
| Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville..... | 7 |
| Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026 | 7 |
| Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire | 8 |
| Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé Action Cœur de Ville | 9 |
| Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets | 22 |
| Article 8. Validation de l'avenant..... | 23 |
| Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022..... | 26 |
| Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention | 37 |
| Annexe 3 : Fiches actions ACV 2023-2026 | 39 |
| <i>Etude pré-opérationnelle à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ..</i> | <i>41</i> |
| <i>ZAC Phase 2 EcoQuartier</i> | <i>43</i> |
| <i>Réalisation d'une maison de la presse.....</i> | <i>45</i> |
| <i>Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) et des abords</i> | <i>46</i> |
| <i>Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency.....</i> | <i>48</i> |
| <i>Aménagements espaces publics EcoQuartier Phase 2</i> | <i>50</i> |
| <i>Aménagements espaces publics Ordener</i> | <i>51</i> |
| <i>Voyage au temps des premiers rois de France.....</i> | <i>53</i> |
| <i>Développement d'outils numérique en faveur du tourisme, de la culture et du patrimoine</i> | <i>55</i> |
| <i>Restauration de la Cathédrale de Senlis.....</i> | <i>56</i> |
| <i>Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire - partenariat avec la Ville de Chantilly</i> | <i>58</i> |
| <i>Développement de la fibre.....</i> | <i>59</i> |
| <i>Déploiement du réseau de wifi public.....</i> | <i>60</i> |
| <i>Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle / diffusion</i> | <i>61</i> |
| <i>Conservatoire de musique et de danse.....</i> | <i>62</i> |
| <i>Continuité et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du développement des performances énergétiques du patrimoine communal</i> | <i>64</i> |
| <i>Entretien des bâtiments communaux</i> | <i>64</i> |
| <i>Construction du centre aquatique intercommunal.....</i> | <i>66</i> |
| <i>Création d'une maison des projets</i> | <i>67</i> |
| Annexe 4 : Bilans Action Logement et Anah..... | 68 |

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la Ville de Senlis, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la Ville de Senlis et de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Le Conseil Régional des Hauts-de-France s'engage à s'associer au pilotage et à la mise en œuvre du plan Action Cœur de Ville, à participer à la gouvernance mise en œuvre et à contribuer, en coordination avec les partenaires signataires, à la mise en œuvre opérationnelle du projet de redynamisation du cœur de ville, par la mobilisation des politiques régionales existantes et d'un dispositif dédié, ciblé sur les projets concourant à l'attractivité et au développement des centres-villes. En complément des interventions au titre des dispositifs au titre des régionaux de droit commun, le Conseil Régional des Hauts-de-France pourra ainsi soutenir les opérations inscrites dans la convention qui correspondent aux priorités d'intervention de la Région au regard des objectifs de Rev 3 et de renforcement des centres-villes, ceci dans la limite d'un montant total de 500 000 € pour la commune de Senlis.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques. Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville. Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne. La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Dans le cadre du déploiement du présent avenant, la Banque des Territoires poursuit son accompagnement et apporte son soutien à la Ville de Senlis. Cela se traduit par un soutien à l'ingénierie de valorisation du patrimoine historique de la Ville ou par un renforcement de l'action en faveur des performances énergétiques, notamment dans le cadre du dispositif Intracting.

L'avenant couvre la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La Ville de Senlis s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le

dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur de projet

- Monsieur Rémi Vrévin – Coordinateur Action Cœur de Ville & Opah

Mail : vrevin.r@ville-senlis.fr

Téléphone : 03.44.32.00.65

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La Ville de Senlis participe aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la Ville de Senlis réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la Ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2018 – 2022 restent inchangés pour la période 2023-2026. Pour rappel, les secteurs d'interventions identifiés au périmètre prioritaire sont :

- Le périmètre du secteur patrimonial remarquable
- Le périmètre du quartier Ordener
- Le périmètre de l'EcoQuartier de la gare

- Le périmètre de l'îlot Anne de Kiev
- Le périmètre des cours aux abords du centre-ville historique
- Le périmètre du parc des sports (complexe Yves Carlier).

Les enjeux autour de ces périmètres restent inchangés. Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Senlis et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre du volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités en cours dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU. Les modalités de contractualisation devront ensuite être définies pour la convention de mise en œuvre.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé Action Cœur de Ville (2018-2022 Phase 1 & 2023-2026 Phase 2)

6.1. Plan d'action global :

Le plan d'action ci-après recense l'ensemble des actions « Action Cœur de Ville » identifiées en 1^{ère} phase (2018 – 2022) et en seconde phase (2023 – 2026). Le code couleur permet de visualiser les actions : achevées (vert) ; en cours (bleu) ; non engagées (rouge) ; annulées ou reportées (gris).

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|---|------|--|---|------------------|-------------|---|---|---------|------|-----------|
| Axe 1 – de la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville | | | | | | | | | | |
| 1 | A | Etude habitat OLV | Mesure du potentiel en termes d'amélioration de l'habitat | SPR | 18 000 € | Action Logement - ANAH - Ademe - CRhdF - Adil - Pnr OPdF - Caue - Insee - CRhdF - Agences immobilières - notaires - Soliha | Ville de Senlis 9 000 € Banque des Territoires 9000 € | 01 2020 | 2021 | |
| 1 | B | Etude marché immobilier + pré-étude OPAH | Analyse du marché du logement sur le territoire et définition des actions à mettre en place pour une programmation d'opérations | SPR | 39 737 € | Ville de Senlis / CCSSO / Soliha (étude) / Action Logement - ANAH - Ademe - CRhdF - Adil - Pnr OPdF - Caue - Insee - CRhdF - Agences immo, notaires | Ville de Senlis 19968,5€ ANAH 19 968,5 € | 2023 | 2024 | |
| 1 | C | Réhabilitation logements bâtiment 4 | Création de 18 logements sociaux pour jeunes travailleurs | Quartier Ordener | 2 380 000 € | Grand Huit (maître d'œuvre) SA HLM Oise | Ville de Senlis Bail emphytéotique - Action Logement (762 000 €) - SA HLM Oise - Etat PLR (274 000 €) | 2017 | 2022 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|---|--------------------------------------|--------------|---|---|-----------|---|-----------|
| 1 | D | Démolition reconstruction réhabilitation bâtiments 18 et 27 Reconversion logements | Création de 109 logements conventionnés jeunes actifs et familles | Quartier Ordener | 12 874 000 € | Ideel (MO) – ADOHJ – BG concept (maître d'œuvre) | Ville de Senlis (bail emphytéotique 40 ans) – Action Logement (6 272 327 €) – Clésence – ADOHJ – Etat Fred 400 000 € | 2017 | 2022 | |
| 1 | E | Opération d'acquisition / réhabilitation de copropriétés dégradées | Remise sur le marché de logements restructurés | SPR | A définir | | | A définir | A définir | |
| 1 | F | Jardins Brunehaut (Opac de l'Oise – social et Aubarne - privé) - Construction logements | Création de 114 logements : 50 LLS dont 13 destinés à des seniors autonomes, 64 en accession | EcoQuartier Gare (Rue D. Boulanger) | 15 120 000 € | Anma architectes urbanistes (maître d'œuvre) – CPA conseils (paysagistes) OPAC de l'Oise Aubarne | OPAC de l'Oise – Aubarne | | 2021 | |
| 1 | G | Ecole Beauval (social) - Logements | Construction de 40 logements conventionnés et 6 accession sociale | Avenue Beauval | - | Atelier Philippe Muller (maître d'œuvre) | Clésence | | 2024 | |
| 1 | H | ZAC phase 2 EcoQuartier – Construction de logements | Tranche 1 : 137 logements en accession et commerces en RDC Tranche 2 : 133 logements, résidence Senior services, 102 LLS, 67 LLI Tranche 3 : 115 logements en accession | EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau) | - | Tranche 1 : DBI Tranche 2 : DBI Tranche 3 : DBI | DBI Clésence Domitys | 2023 | Phase 1 : 2024 Phase 2 : 2025 Phase 3 : 2026 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|--|---|---|-----------|----------------------------|---------------------------------------|-------|---------------|-----------|
| 1 | I | ZAC phase 2 EcoQuartier – Construction de logements | Création de 57 logements dont 45 en accession et 12 LLI | EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau) | - | Promogim Clésence (LLI) | - | | 2025 | |
| 1 | J | ZAC phase 2 EcoQuartier (site potentiel) – Construction de logements | Création prévisionnelle d'environ 80 logements en accession | EcoQuartier Gare (Avenue Clémenceau) | A définir | A définir | - | | | |
| 1 | K | Villa Sylva - Privé | Reconversion de friche – Création de 12 logements en accession à coût maîtrisé, 17 logements aidés 8 LLI et 72 locatifs privés et intergénérationnels | Avenue de Creil | - | - | Pichet CDC Habitat Oise Habitat | | 2023 | |
| 1 | L | Le Domaine d'Oréa - Privé | Reconversion de friches – Création de 92 logements mixte en accession | Avenue de Creil | - | - | Vinci Immobilier | | 2024- 2025 | |

Axe 2 – favoriser un développement économique et commercial équilibré

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|--|-------------------|-----------|---|--|-------|------|-----------|
| 2 | A | Création nouveau point presse | Créer une offre de service disparue | SPR | A définir | - | Ville de Senlis | 2019 | 2025 | |
| 2 | B | Développement d'outils numériques à destination des commerçants et artisans Initiative <i>Senlisenpoche</i> et application « Ville de Senlis » | Création d'une application référençant l'ensemble des commerces par typologie du territoire, reprise par l'application de la Ville | Senlis CCSSO | - | Initiative citoyenne, relayée par la Ville de Senlis | Ville de Senlis | 2020 | 2021 | |
| 2 | C | Elaboration d'un document de sensibilisation sur les devantures commerciales en parallèle de la révision du RLP | Support de conseil pour les travaux ou création de devantures commerciales | Senlis | - | CCI Oise – CMA HdF – UDAP – PNR OPdF – Association des Commerçants de Senlis – Architecte conseil Ville | Ville de Senlis | 2019 | 2022 | |
| 2 | D | Création d'un groupe de Travail Accompagnement Commerces | Réflexion sur l'attractivité commerciale | Senlis | - | CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Asso Commerçants Senlis - CCSSO | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |
| 2 | E | Création communication soutien commerçants et artisans | Mise en place d'outils de communication commerce « Keetiz » | Senlis / CCSSO | 35 000 € | CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Association des Commerçants de Senlis - CCSSO | Ville de Senlis - CCSSO - Banque des Territoires – CR HdF - Partenaires locaux | 2020 | 2022 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|--|------|---|--|---|--|---|---|-------|------|-----------|
| 2 | F | Réflexion problématique livraison en centre-ville, dernier km | Amélioration convivialité centre-ville – Création d'un groupe de travail Ville - Commerçants | SPR et abords du centre-ville | - | CCI Oise – CMA HdF – UDAP – Association des Commerçants de Senlis | Ville de Senlis | 2023 | 2026 | |
| 2 | G | Guide mise en relation et accompagnement pour l'installation des nouveaux commerçants | Ecoute et aide recherche cellules commerciales | SPR Senlis / CCSSO | - | CCI Oise – CMA HdF – Association des Commerçants de Senlis | Ville de Senlis CCSSO | 2023 | 2024 | |
| Axe 3 – développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions | | | | | | | | | | |
| 3 | A | Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal et ses abords | Organisation de l'espace et des transports autour du parvis de gare | EcoQuartier Gare Avenues Lattre de Tassigny / Mont l'Evêque | 3 336 000 € Dont 560 000 € pour les annexes de la Gare | CCSSO – Urbicus, Cabinet Merlin et Soja Architecture (maître d'œuvre) | Ville de Senlis – CD60 – Région Hauts-de-France – Europe – Fonds de dotation | 2020 | 2025 | |
| 3 | B | Aménagement de poches de stationnement Cours Thoré Montmorency | Organisation du stationnement en valorisant le patrimoine paysager | Cours Thoré Montmorency et parking du Cerf | 1 234 226,19 € | UDAP - Patrimoine et Paysages (maître d'œuvre) | Ville de Senlis Dpt de l'Oise Région HdF Etat Pnr Oise pays de France | 2018 | 2024 | |
| 3 | C | Aménagement des espaces publics de la Zac de l'EcoQuartier | Chaussée Brunehaut avenue Clémenceau, espaces Ecoquartier | EcoQuartier Gare | 4 530 000 € | Ville de Senlis Etat Département | Ville de Senlis – Promoteurs (PUP) | 2023 | 2030 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|---|--------------------------------------|--|---|--|-------|------|-----------|
| 3 | D | Elaboration d'un schéma d'aménagement des voies cyclables et réalisation pluriannuelle d'aménagements | Faire connaître les cheminements pour déplacements doux | Senlis | 16 830 € (étude) Budget 2023 réalisation des aménagements : 50 000 € | CCSSO - AU5v - PNR OpdF | Ville de Senlis - 5000 € PNR Oise Pays de France - 11 830 € | 2021 | 2026 | |
| 3 | E | Poursuite de la réfection des rues et réflexion en centre historique | Amélioration des espaces publics | SPR Senlis | Moyenne annuelle budgétisée : 1 000 000 € (Périmètre de la commune) | Etat Drac & ABF | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |
| 3 | F | Aménagement d'un parking mutualisé 172 places | Offre d'un service de stationnement aux abords du centre-ville | Quartier Ordener | 1 288 000 € | Arval / Logabat (maître d'œuvre) CCSSO | Ville de Senlis - Crdsd Etat Fred Dsil - CR HdF - CD 60 - CCSSO | 2020 | 2022 | |
| 3 | G | Création d'un parking public souterrain de 150 places | Offre d'un service de stationnement aux abords de la gare et du futur PEM | EcoQuartier Gare | 2 360 000 € (dation) | Opac de l'Oise - Aubarne - Anma architectes urbanistes (maître d'œuvre) | OPAC - Aubarne - Ville de Senlis (Dation) | | 2022 | |
| 3 | H | Action Rezo Pouce | Incitation aux déplacements de proximité en co-voiturage | Senlis PNR Oise Pays de France | 5 000 € | Pnr OPdF - ABF | Ville de Senlis OPAC de l'Oise Aubarne | 2019 | 2021 | |
| 3 | I | Création d'une nouvelle ligne de TUS | Amélioration desserte zone d'activité portes de Senlis | Senlis | 70 000 € | | Ville de Senlis | 2022 | 2024 | |

Axe 4 - mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|---|------------------|---|--|---|-------|------|-----------|
| 4 | A | Aménagement espaces publics campus quartier Ordener | Organiser les flux et les réseaux | Quartier Ordener | 950 000 € | Archétude - ENEDIS - CCSSO | Ville de Senlis CCSSO | 2019 | 2026 | |
| 4 | B | Programme de valorisation scénographique du patrimoine de Senlis : Parcours « Voyage au temps des premiers rois de France » | Etude de mise en valeur du patrimoine bâti de la ville sur différents sites | SPR | Etude préprogrammation : 70 000 € Etude programmation scénographique : 36 500 € Inscription PPI 20-26 : 900 000 € | Laurence Chabot (Bureau d'études) Office de Tourisme Chantilly Senlis - CCSSO - Oise Tourisme | Ville de Senlis - Région Hauts-de-France - Banque des Territoires - Région - Etat - | 2023 | 2025 | |
| 4 | C | Développement d'outils numériques en faveur du tourisme, culture et patrimoine (PAH) | Moderniser les outils de connaissance patrimoniale de la Ville | SPR | 150 000 € | DRAC | Ville de Senlis Région Hauts-de-France (CRTO) | 2023 | 2025 | |
| 4 | D | Etude de restauration château royal (appartements royaux, tours, remparts, logis, espaces de réception, abords extérieurs) | Préservation du patrimoine par une mise en valeur et réalisation de travaux | SPR | 20 880 € | Fonds de dotation du patrimoine de Senlis - CR HdF - CD 60 - Fondation du Patrimoine - Etat | Ville de Senlis - DRAC | 2023 | 2024 | |
| 4 | E | Etude de restauration cathédrale Travaux annuels entretien | Préservation du patrimoine et mise aux normes de sécurité incendie | SPR | 84 980 € | Fonds de dotation du patrimoine de Senlis - CR HdF - CD 60 - Fondation du Patrimoine - Etat | Ville de Senlis - DRAC | 2019 | 2025 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|---|--------------------------------------|---|---|--|-------|------|-------------------------------|
| 4 | F | Cathédrale Notre-Dame Grandes Orgues | Mise en valeur du patrimoine | SPR | 1 152 760 € | DRAC – Paroisse - | Ville de Senlis (20%) – CD 60 (181 920 €) – DRAC (83 626 €) – Amis des Orgues (350 000 €) – Fondation du Patrimoine (60 000 €) | 2018 | 2022 | |
| 4 | G | Cathédrale Notre-Dame Portail ouest | Préservation du patrimoine, étude climatique | SPR | 53 568 € | DRAC – Paroisse - Société Anaglyphe, Cabinet Dubois (bureau d'études) | Ville de Senlis 26 784 €) – Banque des Territoires 26 784 € | 2016 | 2022 | |
| 4 | H | Réaménagement du Jardin du Roy | Mise en valeur paysagère | SPR | 5 000 € (Maîtrise d'œuvre) A définir | | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |
| 4 | I | Réflexion réaménagement du jardin devant le Musée d'Art et d'Archéologie | Mise en valeur paysagère d'espace public | SPR | A définir | | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |
| 4 | J | Réflexion inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO – Rencontre Ministère de la culture | Réflexion pour l'inscription du patrimoine de Senlis à l'UNESCO | Senlis | - | | Ville de Senlis | 2019 | 2021 | CCL : démarche non retenue |
| 4 | K | Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly | Convention de développement culturel avec la Ville de Chantilly | PAH de Senlis Ermenonville Senlis | - | | Ville de Senlis | 2020 | 2026 | Offices de tourisme fusionnés |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|---|--------|------------|---------------|-----------------|-------|------|-----------|
| 4 | L | Mise en place d'un référentiel pour le mobilier, les matériaux de l'espace public en parallèle du développement du Règlement de Voirie | Définition du mobilier urbain pour les espaces publics de la Ville | Senlis | A définir | | Ville de Senlis | 2023 | 2026 | |
| 4 | M | Encourager la présence du végétal dans le centre historique | Renforcer la présence d'espaces verts, d'arbres, de fleurs, ... dans le centre historique | Senlis | A définir | | Ville de Senlis | 2023 | 2026 | |
| 4 | N | Poursuite d'aménagements et de la gestion paysagère de la Ville - conserver la 4e fleur au concours régional des villes et villages fleuris | Mise en valeur du végétal dans la Ville - Gestion des espaces verts et suivi du parc arboré | Senlis | 25 000 € | | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |
| 4 | O | Consécration de l'année 2020 « année verte » | Accompagner le public dans une démarche environnementale | Senlis | - | | Ville de Senlis | 2020 | 2020 | |
| 4 | P | Labellisation « Senlis ville amie des enfants » UNICEF - Développement d'actions | Développer des actions pour les enfants | Senlis | 1000 €/ an | UNICEF France | Ville de Senlis | 2020 | 2025 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|--|------|---|---|---|---|---|------------------------|-------|------|---|
| 4 | Q | Aménagement du rez-de-chaussée du Prieuré Saint-Maurice pour l'accueil du public | Offrir l'accès d'un lieu du patrimoine senlisien | SPR | - | | Ville de Senlis | | - | Reporté pour raisons financières (Hors PPI) |
| 4 | R | Restructuration de l'Hôtel du Vermandois pour des activités événementielles et un accueil du public (à confirmer) | Conservation du patrimoine et offre d'un service | SPR | - | | Ville de Senlis | 2019 | - | Reporté pour raisons financières après études de faisabilité (Hors PPI) |
| Axe 5 – fournir l'accès aux équipements et services publics | | | | | | | | | | |
| 5 | A | Développement de la fibre | Mise en place par des travaux de raccordement | SPR EcoQuartier Quartier Ordener | - | SMOTHD | CCSSO | 2020 | 2026 | |
| 5 | B | Développement wifi public | Mise en place par des travaux dans les équipements publics | SPR EcoQuartier Quartier Ordener | A définir selon les travaux des équipements publics | | Ville de Senlis | | 2026 | |
| 5 | C | Mise en place feuille de route démarche smart city | Renforcer l'inclusion numérique | Senlis CCSSO | 12 260 € | | Banque des Territoires | 2019 | 2021 | Etude non concluante, pas de suite. |
| 5 | D | Etude aménagement du manège en salle de spectacle / de diffusion | Offrir un équipement culturel à Senlis adapté pour la diffusion | Quartier Ordener | 50 000 € | Europe – DRAC – CD 60 – Banque des Territoires | Ville de Senlis | 2024 | 2026 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|--|---|---|---|--|---------|------|---|
| 5 | E | Déplacement et programmation du Conservatoire municipal de musique et de danse dans l'ancien mess des officiers | Offrir un équipement aux normes et aux besoins des habitants | Quartier Ordener (Ancien mess des officiers) | 5 996 000 € | Département de l'Oise - Région Hauts-de-France - Etat - Europe - PNR Oise Pays de France | Ville de Senlis - Banque des Territoires | 2019 | 2025 | |
| 5 | F | Poursuite de l'activité du cinéma du centre-ville ou aux abords | Préserver et améliorer l'offre de salles de cinéma en Ville | SPR | Subvention annuelle attribuée : 43 500 € | Cinéma Jeanne d'Arc de Senlis | Ville de Senlis - Association du Cinéma de Senlis | 2019 | 2026 | |
| 5 | G | Actions culturelles dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire | Développement d'une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulée avec les structures du territoire | SPR EcoQuartier Quartier Ordener | 15 000 € / an | PNR Oise Pays de France Communes membres du PAH | Ville de Senlis - Ermenonville - Fontaine-Chaalis - Mont-l'Evêque - DRAC | 2020 | 2026 | |
| 5 | H | Equipe ment numérique de la médiathèque | Modernisation d'un équipement | SPR | 90 000 € | | Ville de Senlis Conseil Départementale de l'Oise | 2018 | 2023 | |
| 5 | I | Restructuration du groupe scolaire et de l'îlot Anne de Kiev | Modernisation d'un équipement et requalification d'un îlot en entrée de centre-historique Phase d'études | Ilot Anne de Kiev | 66 240 € | Agence urbanisme OLV - Attitudes urbaines, Archétude, Sogéti, Ville en œuvre (maître d'œuvre) | Ville de Senlis (41 240 €) - Banque des Territoires (25 000 €) | 09 2019 | 2025 | Action reportée suite à l'étude et aux coûts financiers de mise en œuvre (Hors PPI) |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|--|---|--|--|--|---|-------|------|-----------|
| 5 | J | Réalisation du restaurant scolaire de l'école maternelle de Beauval | Amélioration des conditions d'accueil du public scolaire | Beauval | 1 032 000 € | Atelier d'Architecture (maître d'œuvre) | Ville de Senlis Europe (Feder) 254 000 € Département de l'Oise 138 000 € DSIL 215 000 € | 2019 | 2022 | |
| 5 | K | Continuité et mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement du développement performance énergétique patrimoine communal | Travaux d'amélioration pour de meilleures performances énergétiques | Senlis | 400 000 € / an Dispositif Intracting 604 600 € | Setec (Etude diagnostic) Banque des Territoires Etat (Fonds Vert) Département de l'Oise Région Hauts-de-France | Ville de Senlis Banque des territoires (21 120€ - étude diag et intracting) Conseil département de l'Oise Etat Région Hauts de France | 2019 | 2030 | |
| 5 | L | Continuation du plan pluriannuel d'entretien des bâtiments communaux (rénovation du gymnase de Brichebay, gymnase Yves Carlier ...) | Travaux d'amélioration pour une optimisation du confort des équipements | Brichebay Parc des Sports Senlis | 500 000 € / an | | Ville de Senlis | 2020 | 2026 | |
| 5 | M | Création d'un point d'information dédié aux économies d'énergie et à la transition | Accompagner les habitants sur les questions environnementales et énergétiques | Senlis CCSSO | A définir | ADIL CCSSO ANAH | Ville de Senlis CCSSO | 2021 | 2025 | |

| AXE | Réf. | NOM DE L'ACTION | DESCRIPTION | LIEU | COÛT (HT) | PARTENAIRES | FINANCEURS | DEBUT | FIN | REMARQUES |
|-----|------|---|--|--|---------------|--|---|-------|------|---|
| 5 | O | Poursuivre le développement de la vidéoprotection | Offrir une ambiance sécurisée aux administrés | SPR Senlis | 50 000 € / an | | Ville de Senlis Région Hauts-de-France | 2018 | 2025 | |
| 5 | P | Réflexion pour la réalisation d'un centre technique municipal | Offrir un équipement adapté et fonctionnel tout en valorisant un patrimoine foncier | Senlis | - | | Ville de Senlis | x | x | Reporté pour raisons financières (Hors PPI) |
| 5 | Q | Construction d'un nouveau centre aquatique (ccsso) | Offrir un équipement sportif et de bien-être modernisé au territoire | Parc des Sports | 16 335 500 € | H2O, Chamming's Avocats, C5P (bureau études, programmiste) | CCSSO | 2020 | 2026 | |
| 5 | R | Création d'une maison des projets | Offrir un espace dédié à l'échange et à l'information sur diverses thématiques (notamment logement et économies d'énergies) et projets de la ville | Ancien logement de gardien de l'hôtel de ville | 55 000 € | CCSSO | Ville de Senlis | 2023 | 2024 | |

6.2. Calendrier général du projet

Chaque action dispose de son propre calendrier. Les détails sont précisés en annexe de l'avenant à la convention avec des « fiches actions » spécifiques.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

L'évaluation est réalisée a minima de façon annuelle, pour les indicateurs dont les données sont disponibles à ce rythme. Cette évaluation concerne les données issues de sources statistiques mais aussi du programme ACV. Aussi, elle doit permettre d'appréhender l'évolution du programme selon ce cycle annuel.

En complément de cette évaluation annuelle, des évaluations plus spécifiques peuvent être menées afin de mesurer le succès d'une action réalisée. Cet aspect s'adapte selon le type d'action menée (communication, évènement, aménagement, etc.).

7.2 Méthode

Le chef de projet pilote la démarche d'évaluation globale du programme Action Cœur de Ville sur Senlis ainsi que celle plus spécifiques aux différents projets identifiés par les fiches actions annexées à la convention.

Cette évaluation peut être réalisée avec l'accompagnement de l'agence d'urbanisme Oise-Les-Vallées.

Dans le cadre de cette évaluation, les données quantitatives seront croisées avec des données qualitatives permettant d'apprécier au mieux le programme Action Cœur de Ville Senlis.

Un comité d'évaluation est constitué pour suivre et rendre compte du processus d'évaluation. Il se réunit au lancement de l'évaluation, a minima une fois en cours puis lors de la clôture. Le comité d'évaluation politique est composé de :

- Un élu de la ville
- Du Sous-Préfet
- Représentant de la Banque des Territoires
- Représentant d'Action Logement
- Représentant local de l'Anah
- Tout autre partenaire signataire de la convention

Le comité d'évaluation technique est composé :

- Des services de la ville
- Du représentant de la Banque des Territoires
- Du représentant d'Action Logement
- Du représentant de l'Anah
- Du représentant de l'Etat déconcentré (DDT Oise)

Un compte-rendu sera adressé à chaque membre des différents comités, dès lors qu'il est réuni.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

L'évaluation, centrée sur une action spécifique ou sur l'ensemble du programme ACV, doit permettre d'en mesurer la réussite et les conditions de celle-ci. Les questions posées doivent permettre d'évaluer si l'action, le programme, répondent aux enjeux initiaux identifiés.

7.4 Indicateurs retenus

Le tableau ci-après détermine les indicateurs retenus pour évaluer le programme ACV ainsi que les actions qui y sont inscrites. Il pourra être complété selon l'évolution des actions ou du dispositif et ne constitue pas une liste exhaustive.

| Indicateur | Détail(s) | Source(s) |
|--------------------------------|---|---|
| Nombre de logements | T1-2-3-4 et >T5 | INSEE |
| Nombre de réhabilitations | | Ville de Senlis |
| Nombre de logements construits | | Ville de Senlis |
| Taux de vacance des logements | | Oise Les Vallées / Ville de Senlis |
| Diversité occupation sociale | Logements sociaux / intermédiaires / salariés | RPLS / Ville de Senlis / Action Logement |
| Etat du parc de copropriétés | Recensement / Classement / Dossiers en cours | Ville de Senlis / Anah / Oise Les Vallées |
| Salubrité des logements | Arrêtés de périls / d'abandons | Ville de Senlis |
| Attractivité de l'offre | Taux de rotation | INSEE |
| Type de ménages et occupants | | INSEE |
| Offre quantitative commerciale | Base Permanente des Equipements (BPE) | INSEE |
| Taux de vacance commerciale | Nombre de cellules vacantes | Ville de Senlis / Oise Les Vallées |
| Mobilités et connexions | Part modale de transports, actions en cours, linéaires aménagés | INSEE / Ville de Senlis |
| Stationnement | Offre quantitative, taux de rotation | Ville de Senlis |
| Accessibilité | Taux d'accessibilité secteur ORT et équipements | Ville de Senlis |
| Mise en valeur du patrimoine | Aménagements, réfection de façades, rénovation espaces publics | Ville de Senlis |
| Equipements et services | Diversité des équipements et service sur le secteur ORT | Ville de Senlis / INSEE (BPE) |

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant peut être signé par le Maire au regard de la délibération initiale de la convention d'adhésion Action Cœur de Ville. L'avenant est aussi validé en Conseil Communautaire.

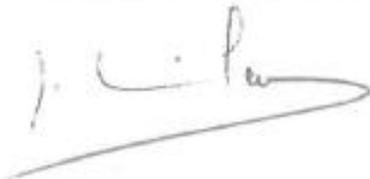
La Ville de Senlis et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

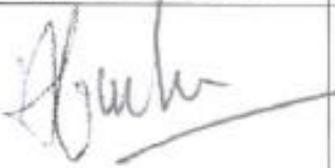
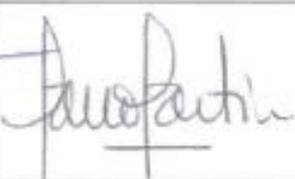
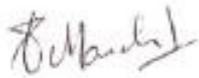
Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

A SENLIS, le 16 avril 2024

| | | |
|---|---|---|
| Ville de Senlis | Communauté de Communes Senlis Sud Oise | Etat – Agence Nationale pour de l'Habitat |
|  |  |  |
| Madame Pascale LOISELEUR Maire de Senlis | Monsieur Guillaume MARECHAL Président de la CCSSO | Madame Claude DULAMON Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis |

| | | |
|---|---|---|
| Caisse des Dépôts Banque des Territoires | Action Logement | Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise |
|  |  |  |
| Monsieur Anthony BARBIER Directeur Régional Adjoint | Monsieur Joël LE NY Directeur Régional Adjoint Hauts-de-France | Monsieur Philippe BERNARD Président CCI Oise |
| Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de- France | Conseil Régional des Hauts- de-France | Office de Tourisme de Chantilly – Senlis |
|  |  |  |
| Monsieur Morgan ISAAC Président CMA Oise | Madame Manoëlle MARTIN Vice-Présidente Région Hauts-de-France | Monsieur Eric WOERTH Président de l'Office de Tourisme |
| Agence d'Urbanisme Oise- les-Vallées | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise | Parc Naturel Régional Oise – Pays de France |
|  |  |  |
| Messieurs Philippe MARINI et Jean-Claude VILLEMMAIN Présidents d'OLV | Madame Corry NEAU Présidente du CAUE de l'Oise | Monsieur Patrice MARCHAND Président du PNR |

Annexe 1 : Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

○ Actions livrées

Les actions livrées ou réalisées sont inscrites dans le tableau global du plan d'action. Elles sont représentées en vert.

26 actions sont concernées :

- 1A – Etude Habitat Oise Les Vallées
- 1C – Réhabilitation Bâtiment 4 Ordener (SA H.L.M. de l'Oise)
- 1F – Démolition reconstruction des bâtiments 18 et 27 Ordener (Clésence)
- 1G – Ecole Beauval (Logements – Clésence)
- 1K – Villa Sylva (privé – Pichet)
- 2B – Développement d'outils numérique à destination des commerçants
- 2C – Elaboration d'un document de sensibilisation sur les devantures commerciales
- 2D – Création d'un groupe de travail accompagnement commerces
- 2E – Création d'une communication en soutien aux commerçants
- 3D – Elaboration d'un schéma d'aménagement des voies cyclables
- 3F – Parking mutualisé de 172 places Ordener
- 3G – Parking souterrain de 150 places EcoQuartier
- 3H – Action Rézo Pource
- 4F – Restauration des Grandes Orgues de la Cathédrale
- 4J – Réflexion inscription patrimoine mondial de l'UNESCO
- 4k – Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly
- 4O – Année 2020 « Année verte »
- 4P – Labellisation « Ville amie des enfants » Unicef
- 5C – Feuille de route Smart City
- 5F – Poursuite activité du cinéma de centre-ville
- 5G – Actions culturelles dans le cadre de la convention Pays d'Art et d'Histoire
- 5H – Equipement numérique de la médiathèque
- 5J – Réalisation du restaurant scolaire de l'école maternelle de Beauval
- 5N – Adaptation des locaux de la police municipale
- 5O – Poursuite du développement de la vidéo protection

○ Actions en cours

Les actions en cours de réalisation sont également indiquées dans le tableau du plan d'action global et sont représentées en bleu.

28 actions sont concernées :

- 1B – Etude préopérationnelle OPAH-RU

- 1H – Zac EcoQuartier Phase 2 (D.B.I.)
- 1I – Zac EcoQuartier Phase 2 (Promogim)
- 1J – Zac EcoQuartier Phase 2 (site potentiel)
- 1L – Le Domaine d'Oréa (Privé – Vinci)
- 2A – Création nouveau point presse
- 3A – Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal et de ses abords
- 3B – Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
- 3C – Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier
- 3E – Poursuite de la réfection des rues et réflexion sur le centre historique
- 3I – Création d'une nouvelle ligne de TUS
- 4A – Aménagement espaces publics quartier Ordener
- 4B – Programme de valorisation scénographique du patrimoine de Senlis
- 4C – Développement d'outils numériques en faveur du tourisme
- 4D – Etude de restauration du château royal
- 4E – Etude de restauration de la Cathédrale et entretien
- 4G – Cathédrale Notre Dame portail ouest
- 4H – Réaménagement Jardin du Roy
- 4I – Réflexion réaménagement Jardin Musée d'Art et d'Archéologie
- 4M – Encourager la présence du végétal dans le centre historique
- 4N – Poursuite d'aménagements paysager et gestion paysagère
- 5A – Développement de la fibre
- 5B – Développement du wifi public
- 5E – Déplacement et programmation du Conservatoire municipal de danse et de musique
- 5K – Plan pluriannuel d'investissement pour les performances énergétiques du patrimoine communal
- 5L – Plan pluriannuel d'entretien des bâtiments communaux
- 5Q – Construction d'un nouveau centre aquatique
- 5R – Création d'une maison des projets.

○ **Actions reportées**

4 actions ont été reportées pour des raisons financières, après études préalables réalisées par des prestataires spécialisés. Elles concernent notamment la création d'un nouveau centre technique municipal (Action 5-P), l'îlot Anne de Kiev (5-I), la réhabilitation de l'ancien hôtel du Vermandois (4-I) et l'aménagement du rez-de-chaussée du prieuré Saint Maurice.

Certaines actions n'apparaissent pas dans les tableaux ci-avant, signifiant qu'elles n'ont pas encore débuté.

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

A l'échelle de la convention ACV et de la phase de déploiement de l'opération de revitalisation du territoire, les calendriers de réalisation des actions inscrites ont globalement été respectés. Toutefois, le contexte sanitaire de la crise de la Covid, deux années durant, a ralenti la réalisation de projets

structurants. Les comités de projets, de pilotages, ont été plus difficiles à mettre en œuvre tout comme les échanges avec les prestataires missionnés de la ville.

De plus, le contexte patrimonial de la ville allonge les délais administratifs. Bien que ceux-ci soient pris en considération dans les projets, les échanges préalables avec l'Architecte des Bâtiments de France, la Drac ou la Dreal peuvent faire glisser les calendriers, dans un souci de préservation du patrimoine bâti ou naturel senlisien. Ils n'en restent pas moins des partenaires précieux et un atout pour préserver la qualité et le cadre de vie de Senlis.

Dans le cadre de la convention initiale et des avenants afférents (notamment la phase de déploiement), plusieurs enjeux avaient été identifiés autour de 5 axes.

Il a été identifié, sur l'aspect habitat, qu'il est nécessaire de réduire la vacance de logements en améliorant la qualité de l'habitat et en diversifiant l'offre immobilière (typologie, accession, location). Une attention particulièrement est portée sur le centre-ville patrimonial donc la vacance est très nettement supérieure à la moyenne (20% contre 10% à l'échelle de la commune). Ces enjeux doivent permettre de répondre à d'autres enjeux que sont l'accroissement de la population et des solutions adaptées pour favoriser le retour des familles en centre-ville.

Bien que le taux de vacance commerciale du centre-ville de Senlis soit très faible (voire inexistant), plusieurs enjeux ont été identifiés sur cet aspect : maintenir l'offre commerciale qualitative et diversifiée, renforcer l'attractivité commerciale par le traitement des façades, vitrines et des espaces publics, adapter les commerces aux nouveaux comportements d'achat, capter les nouveaux Senlisiens. Sur le volet économique, en dehors des commerces du centre-ville, les commerces de quartiers périphériques doivent être maintenus et l'attractivité touristique, qui participe de l'activité économique, doit être développée.

Le renforcement et la redynamisation de Senlis doivent nécessairement prendre en compte les mobilités, l'accessibilité et les connexions entre les quartiers. Le pôle d'échange multimodal doit être aménagé et les mobilités douces, actives, doivent être développées et valorisées. Le stationnement est l'un des enjeux clés de l'attractivité de la ville, compte tenu du contexte urbain très contraint en centre historique, qui nécessite une mise en valeur patrimoniale. L'accessibilité de ce dernier doit être traitée, notamment pour les modes actifs, confrontés au trafic automobile.

Les formes urbaines de Senlis, ses espaces publics et son patrimoine doivent être mis en valeur, en raisons de la qualité patrimoniale, au sens historique. Le patrimoine naturel doit aussi être valorisé. Ces enjeux doivent pouvoir répondre à un développement d'une économie touristique porteuse.

Enfin, la Ville doit s'assurer de fournir un accès aux équipements et aux services publics. Cela passe nécessairement par l'entretien d'un patrimoine important qui est, par ailleurs, confronté à des questions d'économies d'énergies dans le contexte de la transition écologique et énergétique.

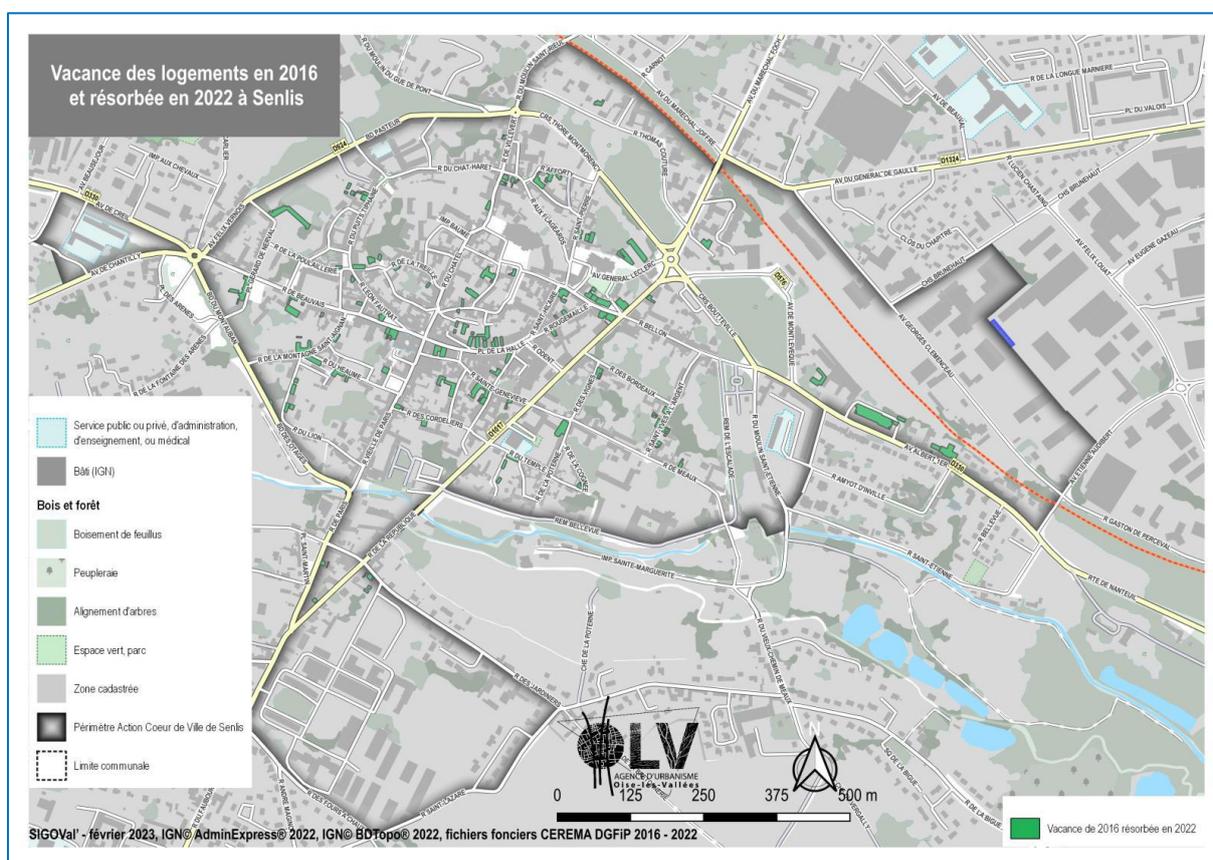
Depuis le début du programme en 2018, et d'après les données de recensement de l'Insee (2023 pour l'année 2020), il a été constaté une inversion de la courbe de tendance de population avec un solde positif d'habitant entre 2019 et 2020. Cette tendance devrait se confirmer avec la livraison de nouveaux programmes de logements adaptés aux besoins identifiés (EcoQuartier, Ordener et projets privés).

Les programmes immobiliers sur le territoire (périmètre d'ORT) traduisent une dynamique de renouvellement urbain, notamment avec l'EcoQuartier sur les anciennes friches ferroviaires et l'ancien quartier militaire Ordener, aujourd'hui devenu un quartier mixte (activités économiques, équipements, logements). On observe également une dynamique favorable à l'investissement privé avec la réalisation de programmes aux abords du centre-ville historique (phase 2 de l'EcoQuartier, transformation de deux friches avenue de Creil en résidences de logement, etc.). Par ailleurs, ces programmes sont

représentatifs de la volonté, pour la Ville, de favoriser le renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain, politiques intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Entre 2018 et 2022, 234 logements ont ainsi été livrés sur le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, soit une moyenne de 58 logements par an (72 par an à l'échelle de la commune). Ces logements présentent une offre diversifiée d'accès à la propriété, de location libre et de logements conventionnés (64 LLI, 50 LLS, 12 PLSA, 45 PLAI notamment). On notera que les 45 PLAI sont gérés par l'ADOHJ (Association Départementale pour l'Habitat des Jeunes) pour y loger des jeunes actifs, apprentis, sur des durées très courtes. Globalement, les programmes immobiliers présentent une offre immobilière majoritairement composée de T2 et T3. Les T1 et T4 sont également présents en quantité non négligeable, ce qui permet d'attirer de jeunes actifs mais aussi des familles composées d'un ou plusieurs enfants.

Le taux de logements vacants sur le territoire communal est stable, qu'elle soit conjoncturelle ou structurelle. On observe toutefois en 2022 une dynamique amorcée de sortie de vacance de logements dans le centre historique, notamment à proximité du secteur commercial.



Enfin, bien qu'on observe une hausse générale entre 2014 et 2021 pour les maisons comme pour les appartements, celle-ci est contrastée par une relative stabilité dans la temporalité du programme Action Cœur de Ville (2018-2021).

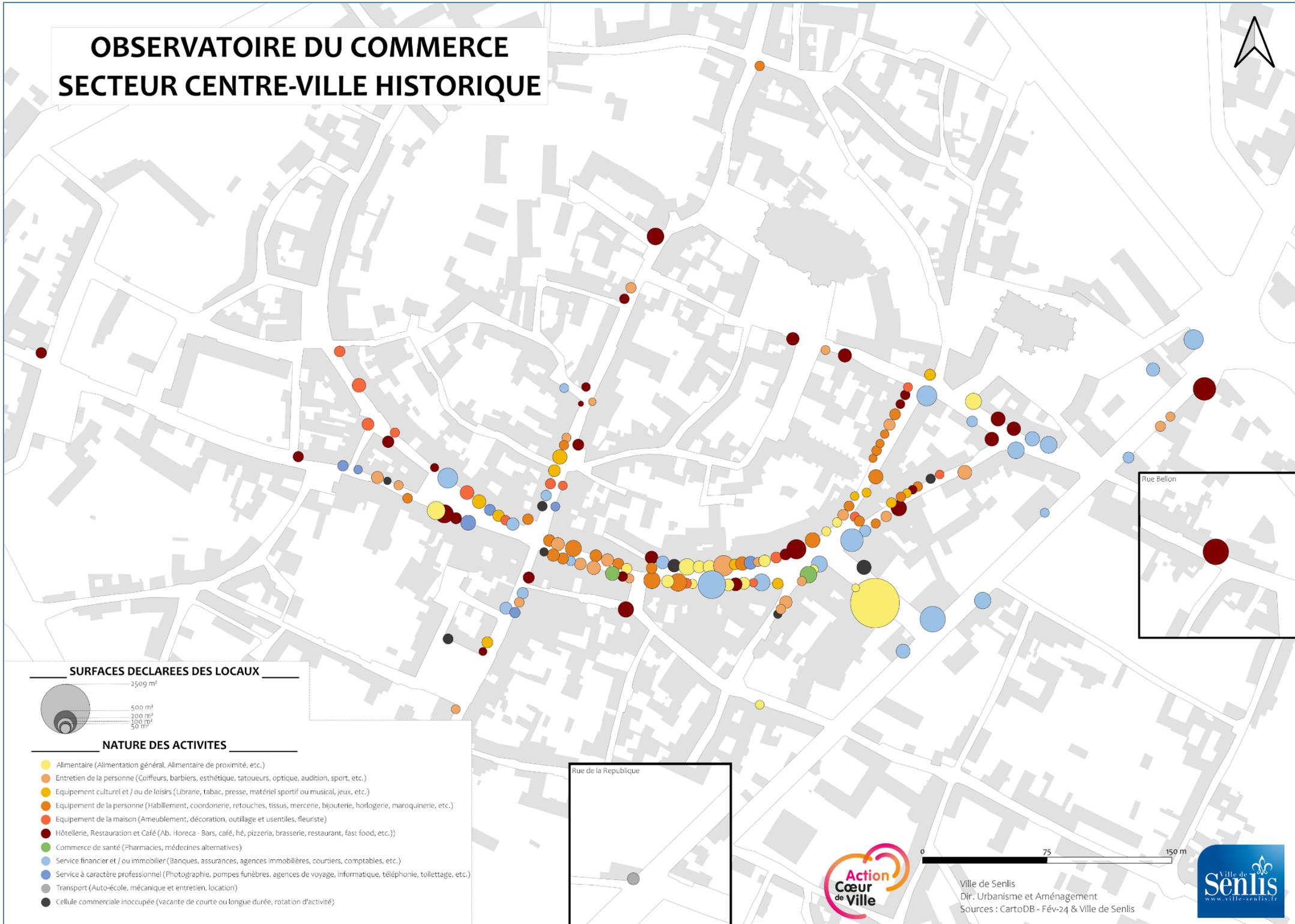
En définitive, sur la thématique de l'habitat, les résultats disponibles présentent un bilan et une dynamique positifs qui doit pouvoir se confirmer sur la période du second volet Action Cœur de Ville.

Sur l'aspect des mobilités et d'après l'INSEE, la fréquentation des transports en commun enregistre une progression sur le territoire communal et à l'échelle de l'EPCI. En parallèle, la part d'usagers réalisant leurs trajets domicile-travail à pieds ou à vélo (modes actifs) progresse très peu.

Ces données sont à prendre avec précaution car le calendrier de réalisation des aménagements liés à la mobilité doit se déployer sur le calendrier d'ACV 2 (poches de stationnement, PEM, schéma cyclable).

Le commerce du centre-ville historique présente une dynamique et des éléments d'information positifs. Le taux de vacance commerciale y est faible et les cellules inoccupées le sont sur des durées réduites liées pour la majorité à des changements d'enseignes et de travaux. On note également un équilibre dans les catégories d'activités commerciale et une part importante des commerces de destination et de proximité (équipements de la personne, de la maison, alimentation, entretien de la personne, hôtellerie-restauration-cafés, etc.). Toutefois, la crise sanitaire de la Covid a été un facteur fragilisant qu'il convient de prendre en compte et qui impose une vigilance accrue sur le maintien d'un commerce dynamique et diversifié. Néanmoins, les quelques fermetures de commerces (quelle qu'en soit la raison) voient leur local occupé à nouveau dans un délai très réduit.

OBSERVATOIRE DU COMMERCE SECTEUR CENTRE-VILLE HISTORIQUE

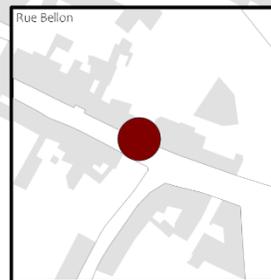
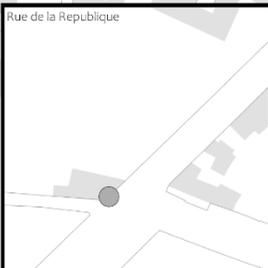


SURFACES DECLAREES DES LOCAUX



NATURE DES ACTIVITES

- Alimentaire (Alimentation général, Alimentaire de proximité, etc.)
- Entretien de la personne (Coiffeurs, barbiers, esthétique, tatoueurs, optique, audition, sport, etc.)
- Equipement culturel et / ou de loisirs (Librairie, tabac, presse, matériel sportif ou musical, jeux, etc.)
- Equipement de la personne (Habillage, coordonerie, retouches, tissus, mercerie, bijouterie, horlogerie, maroquinerie, etc.)
- Equipement de la maison (Ameublement, décoration, outillage et usentiles, fleuriste)
- Hôtellerie, Restauration et Café (Ab. Horeca - Bars, café, hé, pizzeria, brasserie, restaurant, fast food, etc.)
- Commerce de santé (Pharmacies, médecines alternatives)
- Service financier et / ou immobilier (Banques, assurances, agences immobilières, courtiers, comptables, etc.)
- Service à caractère professionnel (Photographie, pompes funèbres, agences de voyage, informatique, téléphonie, toilettage, etc.)
- Transport (Auto-école, mécanique et entretien, location)
- Cellule commerciale inoccupée (vacante de courte ou longue durée, rotation d'activité)



Ville de Senlis
Dir. Urbanisme et Aménagement
Sources : CartoDB - Fév-24 & Ville de Senlis



La mise en œuvre opérationnelle du programme a parfois rencontré quelques difficultés mineures, notamment liées aux contraintes patrimoniales particulièrement présentes à Senlis (l'ensemble de la commune est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France). Dans ce contexte, travailler avec les partenaires est un levier indispensable pour réussir à composer avec ces contraintes positives. D'autres difficultés sont apparues en cours de phase de déploiement, en raison du contexte d'explosion des coûts des énergies (gaz et électricité). Ces augmentations non anticipées ont amené la Ville à revoir le programme d'investissement pluriannuel et peuvent compliquer la réalisation de certains projets sur l'aspect financier). Toutefois, de nombreux projets emblématiques sont en cours de réalisation ou l'ont été sur le territoire communal, plus particulièrement au sein du secteur d'ORT.

Liste des projets emblématiques réalisés et en cours

Le Quartier Ordener :

Ancien quartier militaire, devenu friche suite au départ de l'armée en 2009, le site a été racheté par la Ville en 2013 dans l'objectif d'en faire un quartier où les fonctions urbaines se regroupent (activités économiques, équipements, logements).

Dans ce contexte, deux opérations de logements ont été réalisées :

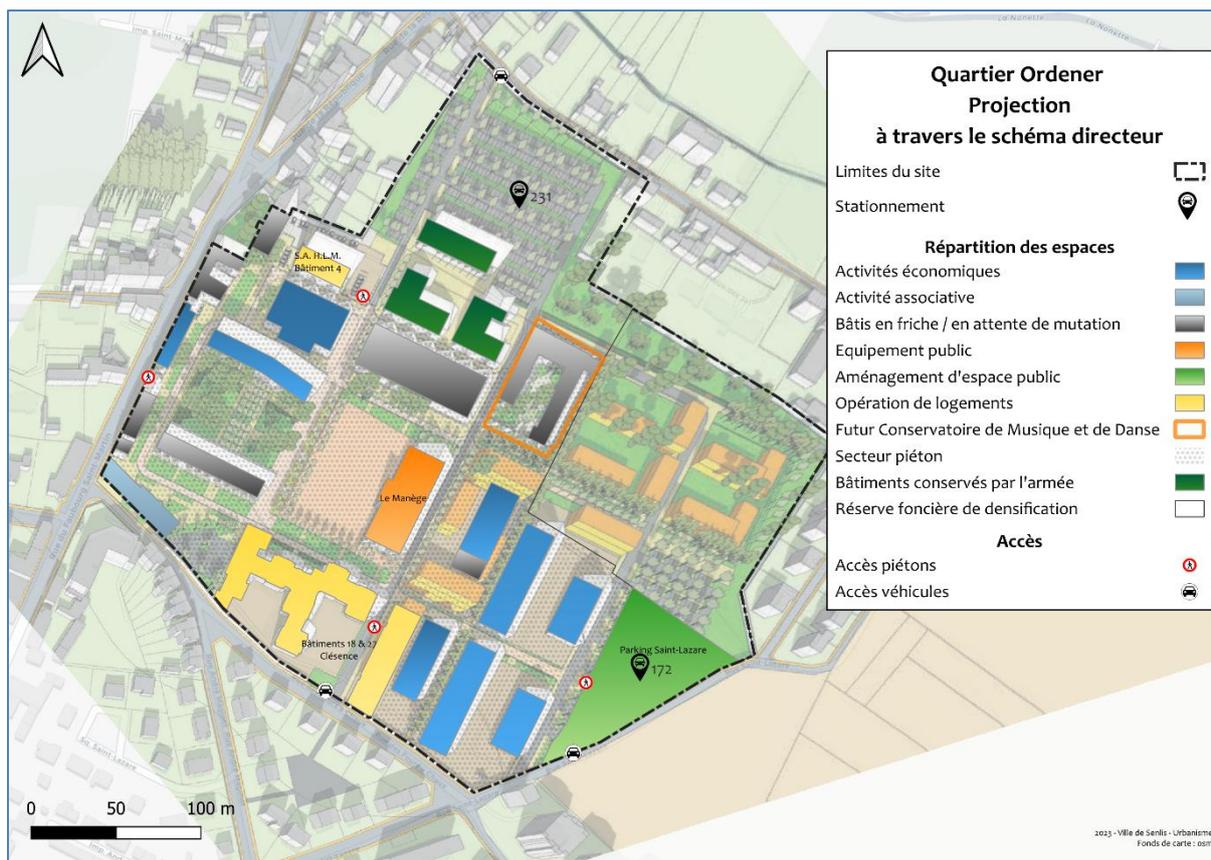
- La première concerne la restructuration des bâtiments 18 et 27 par Clésence. Cette opération de réhabilitation et de démolition reconstruction offre 109 logements dont 45 gérés par l'Association Départementale pour l'Habitat des Jeunes (ADOHJ).
- La seconde, sur le bâtiment 4 et porté par la SA HLM de l'Oise, est une réhabilitation de 18 logements conventionnés dont deux sont dédiés à la colocation. Cette opération est marquée par une ambition environnementale forte (isolation vertueuse, réemploi des matériaux, chaufferie bois et utilisation de la domotique).

Des activités économiques se sont installées dans le quartier (Brasserie de Senlis, Manufacture de Senlis, MS Formation, activités de consulting, etc.). Elles embauchent près de 350 personnes et d'autres projets en cours devraient apporter d'autres emplois sur le site.

Un parking mutualisé d'une capacité de 172 places a été livré, permettant de maintenir le quartier piéton avec une offre de stationnement adaptée aux abords. Ce parking a été pensé de manière vertueuse avec une part importante de l'espace dédiée aux végétaux (noues, arbres, etc.), un stationnement perméable engazonné et une voirie perméable.

Le quartier Ordener est aussi destiné à accueillir des équipements et services publics, comme les services de la Douane, le « Manège » (salle permettant l'accueil d'événements et de manifestations) ou encore le futur conservatoire de musique et de danse, projet structurant détaillé ci-après, ce qui permettra notamment de faire de ce quartier un pôle de pratique et de diffusion culturelle à l'échelle de Senlis.

De plus, ce site accueille également de nombreuses associations comme en atteste la présence du CPIE, d'un « repair café » ou encore un tiers-lieu.



Plan de situation du renouvellement urbain du quartier Ordener – Janvier 2024

EcoQuartier

Le site de l'EcoQuartier, anciennement quartier de la gare SNCF désaffectée, est idéalement situé aux abords du centre-ville historique et de la zone d'activités économique. Il constitue l'une des dernières disponibilités foncières de la commune pour développer une offre de logement diversifiée et accompagnée par des équipements et services.

Le projet de réalisation de cet EcoQuartier se déroule en deux phases. La première, où la commune était propriétaire du foncier, a vu la réalisation de 114 logements par l'OPAC de l'Oise et Aubarne en 2020 (hors périmètre ZAC). Sur ces 114 logements, 50 sont des logements locatifs sociaux (LLS) dont 12 sont réservés à des seniors autonomes. Les 64 autres logements sont disponibles en accession classique à la propriété.

En complément de cette offre de logement, une maison de la petite enfance, construite en bois et labellisée Haute Qualité Environnementale (HQE) a été livrée en 2020 (les détails de ce projet structurants sont indiqués ci-après).

Cette première phase s'est engagée à respecter le cahier des charges du label EcoQuartier du Ministère de la Transition Ecologique.

La seconde phase de l'EcoQuartier, basée sur les mêmes principes, prévoit la réalisation de 691 logements répartis sur plusieurs tranches et propriétés foncières. Ce site, inscrit dans une zone d'aménagement concernée (ZAC) est rendu possible grâce au départ des entreprises installées sur ces fonciers. Aucune expropriation n'a été réalisée, ce qui n'était pas dans les objectifs de la Ville. En effet, les services et élus de la commune se sont efforcés de permettre aux entreprises ayant quitté ces sites de rester sur le territoire communal, tout en permettant à ces dernières de renforcer leur développement,

par des opportunités foncières pertinentes. D'autres activités pourront toutefois cohabiter avec cet EcoQuartier (des cellules commerciales sont prévues pour accueillir des activités de proximité).

Parmi ces 611 logements, 297 sont en accession à la propriété, 102 sont des logements locatifs sociaux (LLS), 133 sont dédiés à une résidence seniors services, 79 sont des logements locatifs intermédiaires (LLI). Enfin, environ 80 logements sont prévus sur la dernière parcelle encore occupée par une entreprise. En complément de ces opérations réalisées par différents investisseurs privés, la Ville a programmé la réalisation d'espaces publics et le réaménagement de voies de circulation en y intégrant l'ensemble des mobilités existantes. Cela se traduit notamment par un parvis de 2000 m² en cœur de quartier, la réalisation de jardins publics, d'un espace de jeu dédié aux enfants et des connexions avec la voie verte qui constitue l'épine dorsale de l'EcoQuartier pour les déplacements en son sein et avec les autres quartiers.

Pôle petite enfance

Situé sur un site idéal, à proximité de la gare routière (et futur pôle d'échange multimodal), aux abords de l'EcoQuartier et à l'entrée du centre-ville du centre-ville historique, la concrétisation de ce projet de 580 mètres carré offre aux Senlisiens un équipement public structurant. Ce bâtiment abrite une structure multi-accueil de 40 berceaux auxquels s'ajoutent des locaux administratifs pour les services municipaux de la petite enfance et une salle mutualisable à destination de la crèche familiale. Cette structure répond à un besoin important de demande de garde d'enfants pour les actifs du territoire et est, de fait, un équipement qui renforce l'attractivité de la ville auprès d'un public familial.

Outre le service proposé par cet équipement, le bâtiment s'inscrit dans la démarche de l'EcoQuartier et est ainsi vertueux. D'ossature bois, il a été labellisé à la livraison HQE (Haute Qualité Environnementale).

Plan de financement du pôle petite enfance (définitif)

Coût global du projet : 2 434 900 €

| | |
|--|------------------|
| <i>Ville de Senlis</i> | <i>809 900 €</i> |
| <i>Département de l'Oise</i> | <i>437 000 €</i> |
| <i>Région Hauts-de-France</i> | <i>372 000 €</i> |
| <i>Europe</i> | <i>418 000 €</i> |
| <i>Caisse d'Allocations Familiales</i> | <i>398 000 €</i> |

Poches de stationnement (en cours)

Situées sur le périmètre du cours Thoré Montmorency (promenade végétale en remplacement des remparts aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles). Ce secteur, aux abords du centre-ville historique, fait l'objet d'un aménagement qualitatif en collaboration avec l'ABF. Les poches réaménagées ont une ambition environnementale forte avec l'intégration d'un sol perméable. De plus, des végétaux ceinturent ces poches, permettant une meilleure intégration paysagère et venant restaurer le cadre historique du cours, en complément de nouvelles et nombreuses plantations d'arbres.

Ces aménagements doivent permettre l'amélioration des conditions de stationnement aux abords du centre-ville et, par leur qualité, proposent une alternative au stationnement contraint du centre-ville historique. La proximité avec celui-ci (quelques minutes à pieds) permet un renforcement de l'attractivité

commerciale du centre-ville. Ces aménagements doivent permettre, à terme, de recréer 258 places de stationnement, soit 31 de plus qu'auparavant.

Pôle d'échange multimodal (en cours)

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), situé sur le site de l'ancienne gare SNCF de Senlis et sur ses abords, doit permettre de réorienter les services de mobilité de la gare routière actuellement désorganisée. Les aménagements devant améliorer la sécurité, l'accessibilité et le cadre urbain de la gare routière tiennent compte de toutes les formes de mobilité (bus, vélo, piéton, covoiturage, etc.).

Le territoire n'étant pas desservi par les transports ferroviaires, c'est un projet emblématique à l'échelle de la communauté de communes qui s'inscrit dans le plan de déplacement mutualisé du sud de l'Oise. La gare routière de Senlis est, en effet, un nœud structurant des transports en bus à l'échelle intracommunale et interurbaine voire à l'échelle régionale, par son positionnement vis-à-vis du pôle de Roissy et de l'aéroport (lignes de bus directes quotidiennes en direction de ce dernier).

Le projet Pôle d'Echanges Multimodal englobe une dimension patrimoniale très importante, compte tenu de l'inscription au titre des Monuments Historique du bâtiment de la gare et de ses annexes. Dans ce contexte, les annexes font l'objet d'une restauration clos et couvert en 2024 dans l'objectif d'accueillir des services liés à la mobilité (point chaud, atelier vélo, point info voyageur, etc.).

Voyage au temps des premiers rois de France (en cours)

La ville de Senlis est dotée d'un riche patrimoine. Dotée d'une cathédrale, de trois musées, de sites patrimoniaux, ces atouts doivent être valorisés.

Un programme global de restauration et de valorisation du patrimoine senlisien est à l'étude en exploitant l'aspect royal de la ville. Berceau de la dynastie capétienne, le parcours « Voyage aux temps des premiers rois de France » a pour objectif de mettre en lumière cette histoire locale croisée avec l'histoire de France.

Ce projet aux ambitions importantes de restauration et valorisation de lieux emblématiques du patrimoine prévoit notamment la restauration du parc du château royal, de ses édifices, la restauration de la cathédrale et la mise en tourisme des tribunes, la valorisation de l'ancienne église Saint-Pierre, et encore de nombreux autres sites.

En définitive, déjà Site Patrimonial Remarquable (SPR) et au cœur du Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville, l'attractivité du territoire est renforcée par un patrimoine valorisé qui doit aussi favoriser le développement et / ou renforcement d'une économie touristique au fort potentiel.

Conservatoire de danse et de musique (en cours)

Actuellement installé dans une ancienne école d'infirmière, celui-ci n'est plus adapté aux besoins de la pratique artistique. C'est un bâtiment vétuste avec d'importantes problématiques de mise aux normes. De plus, la croissance du conservatoire et la liste d'attente pour l'intégrer nécessitent le déplacement de l'équipement dans un lieu plus adapté à ses besoins.

Installé au cœur du quartier Ordener, dans l'ancien mess des officiers, et en relation avec le « Manège » aménagé en salle événementielle, ce service public de grande qualité participera à la diversité du quartier.

Le bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation extension tout en préservant la qualité du bâti et en limitant l'artificialisation du site par une extension en sous-sol. Une approche résolument vertueuse est apportée sur ce projet. En effet, il intègre une approche biomimétique et favorise le réemploi des matériaux, le remaniement des sols pour mettre en place une isolation, etc.

D'une capacité future de 600 élèves (contre 500 actuellement), le conservatoire a pour ambition de devenir le pôle de musique actuelle à l'échelle du département. Il est également attendu une labellisation CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal) une fois le bâtiment livré.

Construction d'un centre aquatique intercommunal (en cours)

Dans la perspective de remplacer la piscine communale Yves Carlier, construite en 1975, vétuste et ne répondant plus aux besoins et attente de la population, la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise a délibéré sur la création d'un centre aquatique intercommunal.

Ce centre aquatique sera situé sur les sites de l'actuelle piscine communale et du skateparc (qui sera redéployé sur un autre espace). Ce projet se composera d'un bassin aux normes pour la pratique de la natation et pour l'apprentissage, de bassins annexes (ludiques, etc.) et d'une offre de bien-être.

Annexe 1 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Liste des fiches actions qui composent le plan d'action :

- 1A : Etude préopérationnelle à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU)
- 1H-I-J : ZAC Phase 2 EcoQuartier
- 2A : Réalisation d'une maison de la presse
- 3A : Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) et des abords
- 3B : Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
- 3C : Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier Phase 2
- 4A : Aménagement des espaces publics Ordener
- 4B-D : Programme de valorisation du patrimoine de Senlis « Voyage au temps des premiers rois de France »
- 4C : Développement d'outils numériques en faveur du tourisme, de la culture et du patrimoine
- 4E-F-G : Restauration de la cathédrale de Senlis
- 4K : Actions culturelles convention Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville
- 5A : Développement de la fibre
- 5B : Déploiement du réseau de wifi public
- 5D : Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle et de diffusion
- 5E : Conservatoire de danse et de musique
- 5K-L : Continuité et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du développement des performances énergétiques du patrimoine communal et entretien des bâtiments communaux
- 5Q : Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal
- 5R : Création d'une maison des projets

Les fiches actions sont disponibles en annexe 3 de la présente convention d'avenant.

Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention

Voir page ci-après.

ACTION CŒUR DE VILLE 2 - 2023 - 2026

Plan de localisation des actions

PERIMETRES

- Périmètre prioritaire d'Opération de Revitalisation du Territoire
- Parc des sports
- Ilot Anne de Kiev
- Secteur Patrimonial Remarquable - Centre-Ville
- Cours Thoré Montmorency
- EcoQuartier phases 1 et 2
- Ancien quartier militaire Ordener

ETAT DES ACTIONS

- Action réalisée / achevée
- Action en cours de réalisation
- Action non engagée
- Action reportée au-delà de 2026

DETAIL DES ACTIONS

AXE 1 - De la réhabilitation à la reconstruction Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- 1A - Etude Habitat Oïse Les Vallées
- 1B - Etude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU
- 1C - Réhabilitation logements bâtiment 4
- 1D - Démolition & Reconstruction bâtiments 18 & 27 - Logements
- 1E - Opération d'acquisitions - réhabilitations de copropriétés dégradées
- 1F - Jardins Brunehaut - EcoQuartier Phase 1
- 1G - Ecole Beauval - Logements
- 1H I J - EcoQuartier Phase 2 - Opérateurs privés
- 1K - Villa Sylva - Privé
- 1L - Le Domaine d'Oréa - Privé

AXE 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- 2A - Création nouveau point presse
- 2B - Développement d'outils numériques à destination des commerçants - Senlis en poche
- 2C - Elaboration d'un document de sensibilisation des devantures commerciales
- 2D - Création d'un groupe de travail accompagnement commerces
- 2E - Création communication soutien commerçants et artisans
- 2F - Réflexion problématique sur la livraison du dernier km en centre-ville
- 2G - Création d'un guide de mise en relation et d'accompagnement des nouveaux commerçants

AXE 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- 4A - Aménagement des espaces publics du quartier Ordener
- 4B - Valorisation du patrimoine de Senlis : Voyage au temps des premiers rois de France
- 4C - Développement d'outils numériques en faveur du patrimoine
- 4D - Etude de restauration du Château Royal de Senlis
- 4E - Etude de restauration de la Cathédrale et entretien
- 4F - Restauration des Grandes Orgues de la Cathédrale
- 4G - Etude climatique portail ouest de la Cathédrale
- 4H - Réaménagement du jardin du Roy
- 4I - Réaménagement du jardin du Musée d'Art et d'Archéologie
- 4J - Réflexion à l'inscription du patrimoine de Senlis à l'Unesco
- 4K - Actions culturelles - Partenariat entre PAH de Senlis à Ermenonville et la Ville d'Art et d'Histoire de Chantilly
- 4L - Mise en place d'un référentiel pour le mobilier urbain
- 4M - Encourager la présence du végétal dans le centre historique de Senlis
- 4N - Poursuite de la gestion paysagère - Maintien de la 4ème fleur "Villes et Villages fleuris"
- 4O - Année 2020 "Verte"
- 4P - Labellisation Unicef - Ville Amie des Enfants
- 4Q - Aménagement du rez-de-chaussée du Prieuré Saint-Maurice
- 4R - Restructuration de l'hôtel du Vermandois

AXE 3 - Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions

- 3A - Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et des abords
- 3B - Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency
- 3C - Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier
- 3D - Elaboration d'un schéma cyclable et aménagements pluriannuels
- 3E - Poursuite de la réfection des rues
- 3F - Aménagement d'un parking mutualisé de 172 Places (Parking Saint-Lazare)
- 3G - Aménagement d'un parking souterrain de 150 places (EcoQuartier phase 1)
- 3H - Action Rezo Pouce
- 3I - Création d'une nouvelle ligne de TUS (Transport Urbain Senlisien)

AXE 5 - Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

- 5A - Développement de la fibre
- 5B - Développement du wifi public
- 5C - Mise en place d'une feuille de route "smart city"
- 5D - Aménagement du Manège en salle de spectacle et de diffusion
- 5E - Déplacement et programmation du nouveau Conservatoire de Musique et de Danse
- 5F - Poursuite de l'activité du cinéma de centre-ville
- 5G - Actions culturelles - Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville
- 5H - Equipement numérique de la médiathèque
- 5I - Restructuration de l'îlot Anne de Kiev
- 5J - Réalisation du restaurant scolaire école maternelle de Beauval
- 5K - Plan Pluriannuel d'Investissement - Développement des performances énergétiques du patrimoine communal
- 5L - Plan Pluriannuel d'Investissement - Entretien des bâtiments communaux
- 5M - Création d'un point d'information dédié aux économies d'énergie et à la transition écologique
- 5O - Poursuite du développement de la vidéoprotection
- 5P - Réflexion pour la réalisation d'un nouveau centre technique municipal
- 5Q - Construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal
- 5R - Création d'une maison des projets



0 m 250 m 500 m

Ville de Senlis
Dir. Urbanisme et Aménagement
Sources : CartoDB - Fév-24 & Ville de Senlis



Annexe 3 : Fiches actions ACV 2023-2026

Les fiches actions sont élaborées afin de déterminer leurs conditions de faisabilité. Pour rappel, elles sont rattachées à l'un des cinq axes du programme définis ci-après (et identiques à la première phase d'ACV 2018 – 2022)

| | Période 2023-2026 |
|-------|--|
| Axe 1 | De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat |
| Axe 2 | Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Axe 3 | Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées |
| Axe 4 | Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager |
| Axe 5 | Constituer un socle de services dans chaque ville |

Index des fiches Action Cœur de Ville :

| | |
|--|-----------|
| ETUDE PRE-OPERATIONNELLE A L'ELABORATION D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) | 41 |
| ZAC PHASE 2 ECOQUARTIER | 43 |
| REALISATION D'UNE MAISON DE LA PRESSE | 45 |
| AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) ET DES ABORDS | 46 |
| AMENAGEMENT DES POCHEs DE STATIONNEMENT COURs THORE MONTMORENCY | 48 |
| AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ECOQUARTIER PHASE 2 | 50 |
| AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ORDENER..... | 51 |
| VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE..... | 53 |
| DEVELOPPEMENT D'OUTILS NUMERIQUE EN FAVEUR DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE | 55 |
| RESTAURATION DE LA CATHEDRALE DE SENLIS | 56 |
| ACTIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHANTILLY | 58 |
| DEVELOPPEMENT DE LA FIBRE | 59 |
| DEPLOIEMENT DU RESEAU DE WIFI PUBLIC | 60 |
| ETUDE D'AMENAGEMENT DU MANEGE EN SALLE DE SPECTACLE / DIFFUSION | 61 |
| CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE | 62 |

| | |
|--|-----------|
| CONTINUITÉ ET MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DU DEVELOPPEMENT DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DU PATRIMOINE COMMUNAL..... | 64 |
| ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX | 64 |
| CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL | 66 |
| CREATION D'UNE MAISON DES PROJETS..... | 67 |

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 1 B | Etude pré-opérationnelle à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) |
| Type de projet | Etude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le centre historique de la Ville (Site Patrimonial Remarquable) |
| Axe de rattachement | Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville |
| Date de signature | |
| Description générale | Identifier les enjeux, les besoins, les périmètres, les outils et les partenaires à mobiliser pour favoriser la réhabilitation et la restructuration de l'habitat ancien, en Site Patrimonial Remarquable (SPR). Diagnostic de l'habitat, étude des besoins, accompagnement à la réalisation d'une convention d'OPAH-RU, proposition de pilotage et d'animation du dispositif. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la décision pour le lancement d'une OPAH - Quantifier et analyser les besoins en termes de rénovation et d'amélioration de l'habitat en centre-ville - Définition des outils (incitatifs, coercitifs) à mettre en place pour lutter contre la vacance et l'état insalubre / dégradé des logements. - Reconquête des étages des immeubles au-dessus rez-de-chaussée commerciaux - Préparation à la mise en œuvre d'un programme |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis (délégation de compétence CCSSO) |
| Partenaires locaux | Anah / Conseil Régional des Hauts-de-France / Action Logement / Insee / Agence d'urbanisme OLV, ADIL, CAUE, Pnr Oise – Pays de France, agences immobilières, notaires, fondation du patrimoine, etc.) / CCSSO |
| Coût total | 47 682,6 € TTC |
| Financements prévisionnels | Ville de Senlis : 27 814, 85 € TTC (19 867,5 € HT) Anah : 19 867,5 € HT |
| Date de lancement | Février 2023 |
| Date de livraison | Juin 2024 |
| Indicateurs d'avancement | Conduite de l'étude – Comités techniques et comités de pilotage Réunions publiques Tenue du calendrier |
| Indicateurs de résultat | Livrables Identification des périmètres, besoins Mise en place d'une convention d'OPAH-RU ou d'outils incitatifs / coercitifs pour l'amélioration de l'habitat en centre-ville. |

La ville de Senlis est caractérisée par un habitat ancien en centre-ville. Celui-ci est inscrit en Site Patrimonial Remarquable et nécessite, de fait, de le préserver

Les nombreuses contraintes liées au patrimoine, la forme urbaine et l'offre concurrente en dehors du centre-ville ancien, des travaux lourds et coûteux ou des difficultés d'accessibilité sont autant de facteurs qui, avec le temps, ont défavorisé l'installation de nouveaux habitants en centre-ville.

Avec un taux de logements vacants évalué à 20% en Site Patrimonial Remarquable (contre 10% à l'échelle de la ville – moyenne nationale), la Ville de Senlis a missionné un bureau d'étude pour une étude pré-opérationnelle destinée à évaluer l'opportunité de la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Cette étude doit permettre de définir les besoins et opportunités en matière d'amélioration de l'habitat ancien et de mettre en place des outils devant favoriser l'amélioration du parc de logement ancien du cœur de ville et la réduction du nombre de logements vacants. Elle doit également permettre à la municipalité d'évaluer les outils juridiques, techniques ou financiers les plus pertinents pour atteindre ces objectifs, qui participeront *de facto* à la préservation du patrimoine senlisien et à l'activité économique de proximité.

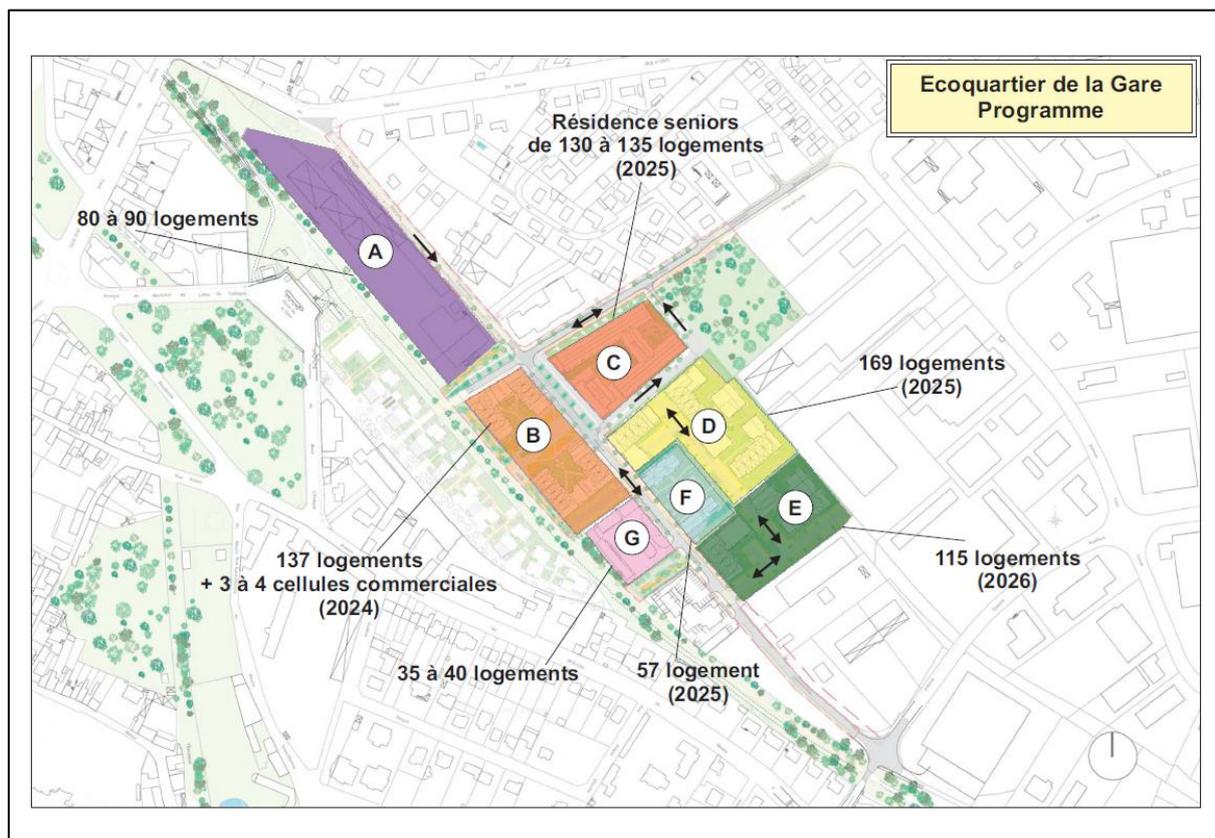
| | |
|---------------------------------|--|
| ACTION 1 H-I-J | ZAC Phase 2 EcoQuartier |
| Type de projet | Renouvellement urbain – Aménagement Phase 2 EcoQuartier |
| Axe de rattachement | Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration / Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville |
| Date de signature | |
| Description générale | Réalisation d'opérations privées sur des terrains intégrés à la ZAC EcoQuartier Réalisation de 400 logements (DBI) dont une résidence senior service (133), des logements en accession et d'autres en LLS (102), en LLI (67) Réalisation de 45 logements en accession et 12 LLI (Promogim et Clésence) Potentiel foncier restant, création prévisionnelle de 80 logements |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire - Réalisation de plusieurs opérations d'aménagements intégrées dans une démarche d'écoquartier et de développement durable - |
| Maître d'ouvrage | DBI Promogim Clésence |
| Partenaires locaux | - |
| Coût total | Opérations privées |
| Date de lancement | Début des travaux : fin 2022 |
| Date de livraison | Livraison par tranches en 2024, 2025 et 2026 |
| Indicateurs d'avancement | Avancement des chantiers Livraison des bâtiments |
| Indicateurs de résultat | Installations de ménages dans les logements. |

La seconde phase de l'EcoQuartier prévoit la réalisation d'environ 600 logements répartis sur plusieurs tranches et propriétés foncières. Ce site, inscrit dans une zone d'aménagement concernée (ZAC) est rendu possible grâce au départ des entreprises installées sur ces fonciers. Aucune expropriation n'a été réalisée, ce qui n'était pas dans les objectifs de la Ville. En effet, les services et élus de la commune se sont efforcés de permettre aux entreprises ayant quitté ces sites de rester sur le territoire communal, tout en permettant à ces dernières de renforcer leur développement, par des opportunités foncières pertinentes. Par ailleurs, ce site constitue l'une des dernières grandes disponibilités foncières favorisant le renouvellement urbain, à l'échelle de la commune.

Au total, ce sont 297 logements qui sont destinés à l'accession à la propriété, 102 sont des logements locatifs sociaux (LLS), 133 sont dédiés à une résidence seniors services, 79 sont des logements locatifs intermédiaires (LLI). Enfin, environ 80 logements sont prévus sur la dernière parcelle encore occupée par une entreprise. Quelques commerces en rez-de-chaussée seront également réalisés et devraient être destinés à des activités économiques de proximité. En complément de ces opérations réalisées par différents investisseurs privés,

la Ville a programmé la réalisation d'espaces publics et le réaménagement de voies de circulation en y intégrant l'ensemble des mobilités existantes (cf fiche action axe 3 – C).

La carte ci-après représente l'ensemble des opérations sur site de la phase 2 EcoQuartier, dont les périodes de livraison prévues pour les opérations matures, en cours.



| | |
|---------------------------------|--|
| ACTION 2 A | Réalisation d'une maison de la presse |
| Type de projet | Commerce – Installation d'un service de presse |
| Axe de rattachement | Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré |
| Date de signature | |
| Description générale | Suite à la fermeture il y a plusieurs années du dernier distributeur de presse, la Ville souhaite implanter un nouveau service commercial de ce secteur |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la diversité commerciale du centre-ville - Améliorer l'attractivité du cœur de ville - Offrir un service disparu à l'échelle du territoire |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | CCSSO |
| Coût total | Selon le porteur de projet |
| Date de lancement | 4 ^{ème} trimestre 2023 |
| Date de livraison | 2025 |
| Indicateurs d'avancement | Comités techniques et de pilotage Rencontres avec les prestataires |
| Indicateurs de résultat | Installation d'un porteur de projet |

Le cœur historique et commercial de Senlis dispose d'une offre commerciale dense et diversifiée. En comparaison d'autres centres-villes de communes inscrites dans le dispositif ACV, la Ville est peu concernée par le phénomène de vacance commerciale de longue durée. En effet, les locaux sont rapidement occupés par de nouveaux entrepreneurs et enseignes commerciales.

Toutefois, certains services ou activités commerciales, notamment dans le domaine de la presse, ont progressivement disparu, jusqu'à la fermeture du dernier commerçant exerçant cette activité il y a environ dix ans.

Dans le cadre du maintien d'une offre commerciale diversifiée et attractive, la Ville de Senlis souhaite favoriser l'installation d'un nouveau distributeur de presse. Les modalités de réalisation (marché, appel à projet, etc.) ainsi que le lieu exact font l'objet d'une réflexion en groupe de travail (Pôle d'Echanges Multimodal ou Centre-Ville).

L'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) a par ailleurs déjà prévu l'éventuelle installation d'un kiosque de presse avec un affichage publicitaire en cœur de ville.

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 3 A | Aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) et des abords |
| Type de projet | Action – Aménagement d'espaces publics |
| Axe de rattachement | Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions Articulation avec les thématiques de la transition écologique et énergétique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville |
| Date de signature | Marché de Maîtrise d'œuvre : 28 novembre 2019 |
| Description générale | Création d'un pôle d'échanges multimodal (PEM) par l'aménagement du parvis de la gare routière juxtaposée à l'EcoQuartier, aménagement des avenues d'accès et réhabilitation des annexes de la gare pour y accueillir des services liés au PEM. |
| Objectifs | Faciliter les déplacements et la mobilité Organiser les transports en commun et aider au développement des déplacements alternatifs Gérer le flux de lignes de bus et de cars urbains / interurbains Offrir un équipement de services dans le cadre de la réalisation de l'EcoQuartier Valoriser une entrée de ville à proximité du cœur historique, le cadre de vie et le patrimoine de la ville |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis Maîtrise d'œuvre : Urbicus, Cabinet Merlin et Soja Architecture |
| Partenaires locaux | Europe, Conseil Régional des Hauts-de-France, Conseil Départemental de l'Oise, SMTCO, Keolis, Etat, Drac & ABF |
| Coût total | 3 336 000 HT dont 560 000 € HT pour les annexes de la Gare |
| Financements prévisionnels | Département de l'Oise / Région Hauts-de-France Fonds de dotation / Etat SMTCO / CCSSO / Europe |
| Date de lancement | Etudes : 4 ^{ème} trimestre 2019 Travaux : 4 ^{ème} trimestre 2023 / 1 ^{er} trimestre 2024 |
| Date de livraison | 2025 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue des calendriers Dépôts des dossiers d'urbanisme Avancement des chantiers |
| Indicateurs de résultat | Qualité des aménagements Satisfaction des riverains et des usagers Utilisation des équipements et sécurisation des usagers |

Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) aménagé autour de l'ancienne gare SNCF de Senlis, aujourd'hui gare routière, permettra de réorganiser les services déjà existants en intégrant toutes les formes de mobilités (piétons, cyclistes, transports en commun, taxis, etc.).

Ce projet est un outil structurant à l'échelle de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise puisque le territoire n'est pas desservi par les infrastructures ferroviaires. Les travaux d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal s'inscrivent dans le Plan de Déplacement

Mutualisé existant et qui concerne près de 250 000 habitants du sud de l'Oise. De plus, les lignes interurbaines routières de Roissy-Senlis-Creil et Chantilly-Senlis ont un taux de fréquentation élevé au regard des autres lignes du département.

Le caractère architectural remarquable des annexes et de la gare sera lui aussi valorisé. Ensemble inscrit au titre des Monuments Historiques, l'ancienne gare et ses annexes ont été érigées suite à l'incendie de l'ancienne gare en 1914 en suivant le projet de l'architecte Gustave Umbdenstock, de la Compagnie des chemins de fer du nord

N'étant plus une gare depuis un demi-siècle, la Ville de Senlis souhaite transformer les abords de ce lieu pour faciliter les connexions entre les différents modes de transports. Le site est un nœud de connexion où l'ensemble des lignes de bus, cars urbains et interurbains convergent. Cela représente une vingtaine de lignes de bus, dont les dessertes structurantes de Creil-Senlis-Roissy ou Compiègne-Senlis-Roissy. Le site accueille les deux lignes de bus (13 et 15) les plus fréquentées à l'échelle du département.

Le PEM, par ses aménagements, répond à la nécessité de sécuriser ce lieu situé à proximité de l'EcoQuartier (en cours de réalisation) et du centre-ville historique. Il répond aux enjeux de transition écologique en favorisant le développement des transports en commun, par un site adapté et des services associés dans les annexes de la gare. Des aménagements adaptés pour l'utilisation des taxis, des modes doux et actifs seront aussi réalisés.

Ce projet accompagne le projet de reconversion de la friche ferroviaire le long de la voie verte intercommunale dont les sites seront connectés par la réalisation d'un maillage viaire. La création d'un parking public souterrain dans la première phase de l'EcoQuartier complète le service en offrant un stationnement sécurisé de 150 places.

Enfin, le square de Verdun situé au cœur de site fera aussi l'objet de travaux paysagers d'amélioration et de plantation d'arbres.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 3 B | Aménagement des poches de stationnement Cours Thoré Montmorency |
| Type de projet | Travaux d'aménagement et de valorisation des poches de stationnement situées sur le Cours Thoré Montmorency |
| Axe de rattachement | Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | |
| Description générale | Réalisation de travaux destinés à améliorer le stationnement aux abords du centre-ville tout en valorisant un espace végétal patrimonial du XVIIIème et XIXème siècles (Cours Thoré Montmorency) |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements et la mobilité - Organiser les stationnements - Mise en valeur du patrimoine arboré - Valoriser des espaces à l'entrée du centre-ville historique - Réaliser un entretien optimisé avec une ambition écologique (perméabilisation des sols) - Améliorer l'attractivité commerciale et touristique du cœur de ville |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Département de l'Oise, Drac & ABF, Région Hauts-de-France, Etat, PNR Oise Pays de France |
| Coût total | 1 234 226,19 € |
| Financements prévisionnels | PNR Oise Pays de France : 9 495 € Département de l'Oise (Aides aux Communes) : 269 990 € Région Hauts-de-France (Enveloppe ACV) : 128 000 € Etat (DSIL) : 254 660 € Ville de Senlis : 298481,39 Fonds de concours CCSSO : 245 112 € |
| Date de lancement | Etudes : Fin 2019 – Fin 2022 Début des travaux : Juillet 2023 |
| Date de livraison | Fin des travaux et livraison : Avril 2024 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier Comités techniques et de pilotage Suivi du chantier |
| Indicateurs de résultat | Qualité paysagère du site Nombre d'arbres plantés Surface dés imperméabilisée Evolution du nombre de places de stationnement Exploitation du site |

Les travaux de terrassement et de plantations permettant la création du Cours Thoré Montmorency remontant aux XVIIIème et XIXème siècles. Ils consistent en l'aplanissement du terrain des fossés, la démolition des ouvrages avancés de fortification, le terrassement

d'une place et la plantation d'ormes et de tilleuls. La promenade créée fut réservée aux piétons et les plantations se sont étendues jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

Les remparts ont ensuite été démantelées au cours du XIXème siècle, étendant ainsi les aménagements précédemment réalisés.

Sur cette zone, avec le développement croissant de l'automobile, des parkings ont été créés sous la forme de petites poches de stationnement. Plusieurs désordres ont été constatés : prépondérance de la voiture sur le cours, dégradation des revêtements et mobiliers, dépeuplement des plantations d'arbres, stationnement sauvages, etc.

La présente opération consiste à répondre aux besoins en termes de stationnement (258 places, soit 31 supplémentaires), d'attractivité commerciale et touristique en offrant un espace de stationnement qualitatif. Cet espace est aussi destiné à accueillir, ponctuellement, des événements (fête foraine de Saint-Rieul notamment). Cette opération doit également répondre à l'amélioration paysagère du site en plantant de nombreux arbres, en réduisant la place visuelle des poches de stationnement par une meilleure intégration paysagère. Pour poursuivre une démarche vertueuse, la place des piétons et autres modes doux, actifs est confortée sur les promenades et les revêtements réalisés seront perméables pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, sur les espaces de stationnement et de circulation.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 3 C | Aménagements espaces publics EcoQuartier Phase 2 |
| Type de projet | Aménagement des espaces publics de l'EcoQuartier |
| Axe de rattachement | Axe 3 : Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions |
| Date de signature | |
| Description générale | Requalification de l'ancien quartier militaire Ordener. Réaménagement des espaces publics au sein du quartier. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les espaces publics de l'EcoQuartier - Favoriser les mobilités alternatives par le développement d'espaces sécurisés - Renforcer l'attractivité de l'EcoQuartier à tous les publics - Espaces publics créés pour un quartier à vocation mixte - Développer un EcoQuartier aux abords immédiats du centre-ville |
| Maître d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Département de l'Oise, Région Hauts-de-France, CCSSO |
| Coût total | 4 530 000 € |
| Financements prévisionnels | Ville de Senlis |
| Date de lancement | 2023 |
| Date de livraison | 2025 |
| Indicateurs d'avancement | Cotech, Copil, Attribution des marchés, avancement des travaux, réunions de chantier |
| Indicateurs de résultat | Livraison des équipements et espaces publics aménagés |

Dans le cadre de la réalisation d'environ 600 logements sur le site de la ZAC EcoQuartier (Phase 2 – voir fiche action 1 – H-I-J), la Ville engage la réalisation de travaux d'aménagements sur plusieurs secteurs de l'espace public.

Ainsi, l'Avenue Clémenceau et la Chaussée Brunehaut font l'objet d'une réhabilitation qui intègre les déplacements alternatifs aux véhicules motorisés : Modes doux, modes actifs (piétons, cyclistes, etc.).

De plus, un espace public sous forme de place urbaine est prévu au cœur de l'EcoQuartier. Du mobilier urbain, des espaces dédiés aux enfants (jeux en structure) seront notamment implantés.

L'ensemble de ces aménagements, inscrits dans l'objectif d'en faire un EcoQuartier, prend en compte les aménagements paysagers, de végétaux, la gestion des eaux et limite autant que possible l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols. Ils s'inscrivent également dans le maillage le long de la voie verte, épine dorsale des deux phases de l'EcoQuartier.

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 4 A | Aménagements espaces publics Ordener |
| Type de projet | Aménagement des espaces publics de l'ancien quartier militaire Ordener |
| Axe de rattachement | Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | |
| Description générale | Requalification de l'ancien quartier militaire Ordener. Réaménagement des espaces publics au sein du quartier. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le patrimoine militaire du quartier - Favoriser les modes doux par l'aménagement d'un espace type « campus » (cœur du quartier piéton). - Rénovation des réseaux de distribution - Espaces publics créés pour un quartier à vocation mixte |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis / CCSSO |
| Partenaires locaux | Département de l'Oise, Conseil Régional des Hauts-de-France, Etat, Europe, Drac et ABF, Action Logement, SA HLM, Clésence, acteurs économiques et associatifs, CCSSO |
| Coût total | Inscrit au PPI : 950 000 € (échéance 2026) |
| Financements prévisionnels | Ville de Senlis Etat (Fonds Vert) Département de l'Oise Conseil Régional des Hauts-de-France |
| Date de lancement | 2023 |
| Date de livraison | 2030 |
| Indicateurs d'avancement | Etudes, comités techniques, comités de pilotage Marchés de travaux |
| Indicateurs de résultat | Livrables Réalisation des aménagements Tenue du calendrier |

Le quartier Ordener est un ancien site de l'armée française, dont les plus anciennes constructions datent de la fin du XIX^{ème} siècle (1873). Celui-ci, désaffecté par l'armée en 2009, a été acquis par la ville de Senlis en décembre 2013. Ce site de 10 hectares situé à 300 mètres au sud du centre-ville permet la réalisation d'un quartier mixte regroupant des activités économiques, des équipements publics, privés et des logements à l'offre diversifiée (publics étudiants et jeunes actifs et salariés notamment).

En tant que site militaire, le quartier Ordener a fonctionné de façon unitaire comme un site fermé et indépendant, à l'opposé de ce qu'il doit devenir, un quartier ouvert sur la ville. Plusieurs opérations ont aujourd'hui été réalisées. 18 logements ont été réhabilités par la SA HLM de l'Oise (bâtiment 4) et 109 autres par Clésence (réhabilitation et démolition – reconstruction des bâtiments 18 et 27). Ces logements permettent de disposer d'une offre différente des opérations immobilières plus classiques : Un logement social en colocation (5 chambres), d'autres gérés par l'ADOHJ (association départementale de l'Oise pour l'habitat des jeunes) pour des locations de courte durée (contrats précaires, apprentis, etc.). En plus

de ces opérations de logement, le site Ordener a permis l'implantation d'activités économiques qui regroupent déjà près de 350 emplois. Des espaces étant encore disponible, ce nombre est amené à augmenter avec le développement du quartier. Des services publics y sont également implantés avec le Manège (d'une capacité de 1000 personnes) pour accueillir différentes manifestations (culturelles, évènementielles). Le conservatoire de danse et de musique doit être déplacé au sein du quartier Ordener, dans l'ancien mess des officiers. Enfin, un parking mutualisé, d'une capacité de 172 places, a été réalisé en lieu et places d'hangars militaires sans intérêt architectural particulier.

Les opérations de réhabilitation ayant beaucoup avancé depuis 10 ans et l'acquisition du site par la Ville, et pour compléter la rénovation urbaine de cet ancien quartier militaire, les opérations d'aménagements des espaces publics doivent être pensées en cohérence avec l'esprit du quartier qui se veut mixte et apaisé (cœur piéton, accessibilité et stationnement véhicule aux abords). Les voies ont été classées dans le domaine public communal et nommées en référence à l'histoire militaire du site.

Compte tenu des coûts prévisionnels importants et du contexte d'inflation des prix dans leur globalité, ces aménagements, initialement prévus dans le schéma global d'aménagement du quartier, ont été reportés et décalés dans le calendrier. Des ressources financières sont toutefois préservées pour les études jusqu'en 2026.

| | |
|-----------------------------------|--|
| Titre du projet 4 B – D | Voyage au temps des premiers rois de France |
| Type de projet | Elaboration d'un programme de restauration / valorisation touristique du patrimoine de Senlis |
| Axe de rattachement | Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | |
| Description générale | Parcours de valorisation patrimoniale « Voyage au temps des premiers rois de France » |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites emblématiques patrimoniaux de la ville de Senlis - Faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial cohérent - Développer des dispositifs de médiation innovants - Faire rayonner le patrimoine de la ville et renforcer son attractivité - Développer un projet fédérateur auprès des acteurs du territoire |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Région Hauts-de-France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de l'Oise, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires, Parc Naturel Régional Oise Pays de France, CCSSO, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Oise Tourisme |
| Coût total | <p>Etude de scénographie du parc du château royal : 36 500 €</p> <p>Etude ACMH Cathédrale et étude ACMH Château royal : 84 980 € et 20 880 €</p> <p>Budget global PPI (2020-2026) : 900 000 € : <i>médiation numérique, physique et espaces verts, études, maîtrise d'œuvre, dispositif anti-pigeon, sécurisation des sites.</i></p> |
| Financements prévisionnels | <p>CRTO : 48 000 € (étude de scénographie, outil numérique de médiation et supports de médiation)</p> <p>AAP Destination France : 24 000 € (ACMH Cathédrale et Château Royal)</p> <p>Banque des Territoires 10 250 € (Etude de scénographie)</p> <p>PNR Oise Pays de France : 30 000 € (supports de médiation)</p> <p>Ville de Senlis</p> <p>Drac Hauts-de-France</p> <p>Office de tourisme Chantilly Senlis</p> <p>CCSSO</p> <p>Département de l'Oise</p> <p>Région Hauts de France</p> |
| Date de lancement | Etudes : 2023-2024 – Aménagements 2024-2025 |
| Date de livraison | 2030 |
| Indicateurs d'avancement | <p>Tenue du calendrier</p> <p>Réalisation des études – Comités techniques et de pilotage</p> <p>Choix d'un programme de travaux</p> |
| Indicateurs de résultat | <p>Restitution des études</p> <p>Calendrier et programme de travaux</p> <p>Réalisation des aménagements</p> |

La Ville de Senlis est une des portes d'entrée du territoire de l'Oise en matière touristique. Dotée d'une cathédrale, de trois musées, de nombreux sites patrimoniaux et d'un centre-ville historique situé au cœur d'un Site Patrimonial Remarquable, la ville dispose de nombreux atouts.

La commune souhaite valoriser ces sites patrimoniaux emblématiques en les reliant autour d'une thématique commune, celle de la ville royale. En effet, Senlis fut le berceau de la dynastie capétienne et la résidence de nombreux rois de France. Le parcours « Voyage au temps des premiers rois de France » souhaite mettre en exergue cet héritage en mettant en lumière plusieurs de ses monuments où l'histoire locale se confond avec l'histoire de France.

Cet ambitieux projet comporte une dizaine de sites répartis dans le centre historique de la ville et permettrait aux visiteurs de se laisser guider et de découvrir des endroits actuellement cachés, fermés ou actuellement inaccessibles.

Des dispositifs de médiation et d'interprétation du patrimoine innovants seront déployés sur l'ensemble du parcours. Ils favoriseront l'appropriation du patrimoine par tous les publics. Ces dispositifs doivent toutefois composer avec les impératifs de restauration du patrimoine senlisien car plusieurs sites se dégradent avec le temps. Il convient donc, en parallèle du projet de valorisation, de mener plusieurs études diagnostics pour évaluer les besoins de restauration de ces sites. Dans ce contexte, plusieurs études ACMH sont prévues pour 2023 – 2024.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 4 C | Développement d'outils numérique en faveur du tourisme, de la culture et du patrimoine |
| Type de projet | Déploiement d'un outil numérique pour renforcer l'attractivité touristique du territoire |
| Axe de rattachement | Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | |
| Description générale | Réalisation d'un ou plusieurs outils de médiation numérique devant participer à la valorisation du patrimoine de Senlis, notamment dans le cadre du projet « Voyage au temps des premiers rois de France ». |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites emblématiques patrimoniaux de la ville de Senlis - Faire découvrir aux habitants et aux touristes les monuments historiques de la ville à travers un parcours historique et patrimonial cohérent - Développer des dispositifs de médiation innovants - Faire rayonner le patrimoine de la ville et renforcer son attractivité - Développer un projet fédérateur auprès des acteurs du territoire |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Région Hauts-de-France, Département de l'Oise, Parc naturel Région Oise Pays-de-France, Office de Tourisme Chantilly Senlis |
| Coût total | 150 000 € |
| Financements prévisionnels | <ul style="list-style-type: none"> - CRTO Région Hauts de France - Ville de Senlis |
| Date de lancement | 2024 |
| Date de livraison | 2025 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier |
| Indicateurs de résultat | Tenue du calendrier Disponibilité de l'outil numérique |

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION E – F – G | Restauration de la Cathédrale de Senlis |
| Type de projet | Travaux d'entretien, de sécurisation et de valorisation de la cathédrale de Senlis |
| Axe de rattachement | Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | |
| Description générale | Travaux annuels d'entretien, portail ouest, Grandes Orgues, accessibilité des tribunes, sécurité incendie. Site intégré au programme Voyage au temps des premiers rois de France. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'attractivité d'un lieu au rayonnement culturel - Mise en valeur d'un patrimoine classé au titre des Monuments Historiques appartenant à la ville |
| Maitre d'ouvrage | Ville |
| Partenaires locaux | DRAC, Fondation du patrimoine, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Conseil départemental de l'Oise, Amis des Orgues, Paroisse, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires |
| Coût total | Etude ACMH Diagnostic Cathédrale intégrée dans la fiche action « Voyage au temps des premiers rois de France » Etude sur le portail Ouest (AMO restauration du portail) : 53 568 €. Restauration des Grandes Orgues : 1 125 760 € Entretien et travaux de restauration annuels : 100 000 € |
| Financements prévisionnels | <p>Etude portail Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Senlis : 26 784 € - Banque des Territoires : 26 784 € <p>Grandes Orgues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville de Senlis - Conseil départemental de l'Oise : 181 920 € - DRAC : 83 626 € - Amis des Orgues : 350 000 € - Fondation du patrimoine : 60 000 € - Conseil Régional : 110 000 € <p>Ville de Senlis Drac Conseil département de l'Oise Conseil Régional Fondation du patrimoine Fonds de dotation de Senlis Banque des Territoires</p> |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier Comités techniques et de pilotage relatifs aux études |
| Indicateurs de résultat | Mise en place d'un calendrier de réalisation Restitution des études Choix du programme de travaux |

La Cathédrale Notre-Dame de Senlis, de dimension modeste et bâtie à partir du XII^{ème} siècle, constitue un témoin de l'architecture gothique et un site patrimonial structurant du cœur de ville senlisien. La ville devient propriétaire de l'édifice au début du XIX^{ème} siècle, suite au Concordat. Le bâtiment est classé au titre des Monuments Historiques dès 1840. Ce patrimoine représente un coût d'entretien important (dévégétalisation de ses façades, nettoyage régulier, opérations de restaurations, etc.). C'est un chantier permanent.

En complément de ces opérations d'entretien du bâtiment, les Grandes Orgues ont été entièrement restaurées et inaugurées au mois de décembre 2022 après plusieurs années de chantier.

Suite à l'incendie de la Cathédrale Notre-Dame à Paris, la Ville doit aussi procéder à une mise aux normes électrique et à des opérations liées à la sécurité incendie, qui représentent un coût supplémentaire. Ce coût sera estimé par l'étude ACMH.

Enfin, dans le cadre du projet « Voyage au temps des Premiers Rois de France », il est prévu notamment un aménagement et une mise en accessibilité des tribunes de la Cathédrale, en y réalisant des travaux de mise aux normes électriques et le déménagement d'anciens vitraux et lapidaires qui y sont stockés.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 4 K | Actions culturelles dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire et partenariat avec la Ville de Chantilly |
| Type de projet | Actions culturelles dans le cadre de la convention PAH de Senlis à Ermenonville |
| Axe de rattachement | Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine |
| Date de signature | 15 septembre 2015 |
| Description générale | Les Villes et Pays d'Art et d'Histoire s'engagent à développer une politique culturelle et touristique à partir du patrimoine articulée avec les structures culturelles. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère - Présentation du patrimoine dans toutes ses composantes et promotion de la qualité architecturale - Initiation du public jeune à l'architecture, l'urbanisme, au paysage et au patrimoine - Offrir au public touristique des visites de qualité avec un personnel qualifié |
| Maitre d'ouvrage | Ville |
| Partenaires locaux | DRAC, Fondation du patrimoine, Office de Tourisme Chantilly Senlis, Conseil départemental de l'Oise, communes membres |
| Coût total | 15 000 € / an |
| Financements prévisionnels | - |
| Date de lancement | 15 septembre 2015 |
| Date de livraison | - |
| Indicateurs d'avancement | Mise en œuvre de la convention PAH |
| Indicateurs de résultat | Mise en place d'un calendrier de réalisation Actions mises en œuvre Bilans liés à la convention PAH. Réunion du comité directeur (une fois par an). |

Le label Pays d'Art et d'Histoire de Senlis à Ermenonville a été obtenu en 2015 grâce à l'engagement dans une démarche volontaire et commune (des collectivités citées ci-après) de valorisation du patrimoine.

Le Pays d'Art et d'Histoire s'étend sur les territoires communaux de Senlis, Mont-l'Evêque, Fontaine-Chaalis et Ermenonville, au cœur du parc naturel régional Oise Pays-de-France. Cet espace se caractérise par une forte cohérence géographique et historique qui fonde son identité patrimoniale. Ce territoire conserve un maillage de sites emblématiques des pouvoirs royaux et religieux, des lieux de villégiature et des jardins préservés, le souvenir des artistes attirés par ce cadre. Ces thématiques structurent le Pays d'Art et d'Histoire.

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 5 A | Développement de la fibre |
| Type de projet | Déployer l'accès à la fibre pour les ménages |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services |
| Date de signature | |
| Description générale | Rendre accessible internet à tous les publics et renforcer l'attractivité du territoire par l'installation progressive de la fibre. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du territoire par une offre numérique en adéquation avec les besoins des populations - Moderniser et renforcer les accès à internet |
| Maitre d'ouvrage | CCSO |
| Partenaires locaux | SMOTHD |
| Coût total | - |
| Financements prévisionnels | - |
| Date de lancement | - |
| Date de livraison | - |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier, branchement de logements à la fibre |
| Indicateurs de résultat | Taux de couverture de la fibre sur le territoire |

Dans un contexte de déploiement de la fibre à l'échelle nationale, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise pilote celui-ci sur le territoire intercommunal. A l'échelle de la Ville de Senlis, le raccordement FttH se fait progressivement et chaque nouvelle opération immobilière, (construction neuve ou réhabilitation) fait l'objet d'un raccordement à la fibre.

Disposer d'une offre numérique et d'un accès à la fibre sur l'ensemble du territoire constitue un facteur d'attractivité important pour Senlis. Avoir une connexion internet performante est un critère de plus en plus important pour les particuliers comme les entreprises, et maintenant pour les employés et employeurs ayant recours au télétravail.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 5 B | Déploiement du réseau de wifi public |
| Type de projet | Déployer le wifi public sur le territoire communal |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services |
| Date de signature | |
| Description générale | Rendre accessible internet à tous les publics Développer les protocoles de communication sans fil afin d'améliorer la transmission de données à travers la ville pour les utilisateurs |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information pour renforcer l'attractivité des équipements publics et des animations en centre-ville - Offrir un accès par les supports numériques en appui au développement commercial, à la diffusion culturelle aux habitants et aux touristes |
| Maître d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | - |
| Coût total | A définir |
| Financements prévisionnels | Autofinancement ville de Senlis |
| Date de lancement | 2019 |
| Date de livraison | 2026 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier |
| Indicateurs de résultat | Mise en place des protocoles Amélioration de la diffusion de l'information |

La Ville de Senlis souhaite allier son caractère patrimonial à une modernisation des services. C'est dans ce cadre qu'elle développe des outils de diffusion de l'information. Le développement numérique du territoire progresse avec le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble des habitants, en particulier sur le secteur du centre-ville historique.

A ce jour, l'offre wifi « Ville de Senlis » est accessible dans différents lieux du centre-ville et des quartiers : Ordener, Hôtel de Ville, médiathèque, police, conservatoire, espace Saint-Pierre, gymnase du parc des sports, écoles, etc.

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 5 D | Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle / diffusion |
| Type de projet | Etude d'aménagement du Manège en salle de spectacle et de diffusion |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services |
| Date de signature | |
| Description générale | Etude d'aménagement et de l'espace du Manège sur le quartier Ordener, en une salle de spectacle et de diffusion |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Offrir à la Ville un équipement culturel pouvant accueillir des spectacles et des concerts, une salle de diffusion - Contribuer au développement d'un pôle culturel majeur au sein du quartier Ordener qui accueillera également le conservatoire de danse et de musique en 2026 |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Département de l'Oise, Drac, Europe, Banque des Territoires, Office de Tourisme Chantilly-Senlis |
| Coût total | 50 000 € |
| Financements prévisionnels | Ville de Senlis Banque des Territoires |
| Date de lancement | 2024 |
| Date de livraison | 2024 – début 2025 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier Réalisation de l'étude |
| Indicateurs de résultat | Restitution de l'étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'un équipement de diffusion |

Lors de l'acquisition par la Ville de l'ancien quartier militaire Ordener en 2013, à proximité du centre-ville historique, la municipalité a émis la volonté de transformer ce site en un quartier mixte regroupant des activités économiques, des équipements et des logements en réhabilitant des bâtiments existants.

Le bâtiment 19 était un ancien manège à chevaux utilisé comme salle de sport par l'Armée. Il a été mis aux normes par la Ville sur le plan de la sécurité (900 personnes debout, ERP) afin d'accueillir des manifestations culturelles et événementielles. Aujourd'hui, la Ville souhaite réaliser un aménagement du bâtiment pour le transformer aussi en une salle de spectacle avec notamment un espace scénique, une régie, des gradins mobiles afin de disposer d'un espace de diffusion adapté tout en préservant la modularité du lieu.

De plus, ce bâtiment est situé à côté du futur conservatoire de danse et de musique (qui sera réalisé dans l'ancien mess des officiers), ce qui permettra de réaliser, à terme, un pôle culturel majeur dans ce quartier, à l'échelle du territoire senlisien.

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 5 E | Conservatoire de musique et de danse |
| Type de projet | Programmation et déplacement du nouveau conservatoire de musique et de danse |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services |
| Date de signature | |
| Description générale | Réalisation du nouveau conservatoire de danse et de musique dans l'ancien mess des officiers, sur le quartier Ordener. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un équipement culturel répondant aux normes actuelles et aux besoins des habitants - Revitaliser le quartier Ordener - Développer les services d'enseignement artistique - Obtenir le label de Conservatoire à Rayonnement Communal |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Département de l'Oise, Drac, Europe, Banque des Territoires, Région Hauts-de-France, Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, Communauté de Communes Senlis Sud Oise |
| Coût total | 5 996 000 € HT |
| Financements prévisionnels | Département de l'Oise : 1 300 000 € PNR Oise Pays-de-France : 25 000 € Etat (FNADT) : 1 000 000 € Communauté de Commune Senlis Sud Oise : 940 000 € Ville de Senlis : 1 631 000 € Europe Feder : 600 000 € |
| Date de lancement | Etudes en cours Début des travaux 3 ^{ème} trimestre 2024 |
| Date de livraison | Livraison du bâtiment 1 ^{er} semestre 2026 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier Avancement du chantier |
| Indicateurs de résultat | Livraison du bâtiment Exploitation du conservatoire Labellisation Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) |

Le conservatoire de danse et de musique municipal est actuellement installé dans un quartier qui s'est développé au cours de la seconde partie du XX^{ème} siècle dans une ancienne école d'infirmières de l'hôpital (bâtiment des années 1970). Aujourd'hui vétuste, avec des problématiques importantes de mise aux normes, il n'est pas adapté à l'enseignement de la danse et de la musique.

Parallèlement, le conservatoire connaît une croissance accrue des inscriptions depuis 8 ans. On compte aujourd'hui 500 élèves et une liste d'attente de plus de 100 personnes. Ce développement de l'activité, conjointement à la réalisation d'un nouvel équipement, permettrait d'obtenir le label de Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

Dans le cadre de la convention Action Cœur de Ville, des études de faisabilité et de programmation ont été réalisées avec le soutien de la Banque des Territoires pour explorer

l'opportunité d'installer ce nouveau conservatoire dans l'ancien mess des officiers du quartier Ordener. Les études ont démontré la pertinence de la réalisation de ce projet, d'autant plus qu'il se situe à proximité immédiate de l'équipement du « Manège », qui permet la réalisation de manifestations culturelles et évènementielles. Cet équipement permettra également de regrouper l'ensemble des activités du conservatoire, dispersées sur de nombreux sites de la commune.

Installé au centre du quartier, ce futur conservatoire contribuera à la diversification des activités par l'ajout d'un service public structurant et porteur de dynamisme. Le bâtiment s'inscrit dans une démarche vertueuse souhaitée par la collectivité. Ainsi, il fait l'objet d'une réhabilitation et d'une extension limitée car déployée en sous-sol. Les espaces verts existants sont confortés et le réemploi des matériaux sera favorisé, tout comme l'utilisation de matériaux biosourcés. De plus, la dimension biomimétique, critère essentiel du concours d'architecte conduit en 2022, est mise en avant avec, par exemple, la gestion de la ventilation naturelle selon le principe des « terriers ».

Le permis de construire a été déposé au 4^{ème} trimestre 2023 pour que les travaux soient engagés au 3^{ème} trimestre 2024. La livraison est prévue au premier trimestre l'année 2026.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 5 K – L | Continuité et mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement du développement des performances énergétiques du patrimoine communal Entretien des bâtiments communaux |
| Type de projet | Elaboration d'un programme d'action de rénovation énergétique du patrimoine communal après audit énergétique |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics |
| Date de signature | |
| Description générale | La vétusté des bâtiments publics, nombreux, nécessite de mener une réflexion sur un scénario d'actions à mettre en place sur plusieurs années. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance d'un état des lieux en termes thermique des bâtiments publics - Etat des projets en cours - Définition du projet d'actions à engager - Engagement de travaux d'amélioration des performances énergétiques sur plusieurs années (Plan pluriannuel d'investissement) |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | Région Hauts-de-France, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Département de l'Oise, Fonds de dotation de Senlis, Banque des Territoires, Parc Naturel Régional Oise Pays de France |
| Coût total | Etude audit énergétique : 21 120 € (part Banque des Territoires) Etude audit énergétique : 20 000 € (part Ville de Senlis) Actions d'amélioration des performances énergétique <ul style="list-style-type: none"> - Budget moyen annuel rénovation énergétique : 400 000 € - Intracting : 727 600 € - Budget moyen annuel entretien : 500 000 € |
| Financements prévisionnels | Département : Aides aux Communes Etat : Fonds Vert : Rénovation énergétique du patrimoine communal 244 000 € en 2023 – Dossiers annuels Banque des Territoires : Dispositif Intracting (1 300 000 €) |
| Date de lancement | Etudes : 2022 |
| Date de livraison | Selon les actions réalisées inscrites au budget de l'exercice en cours. |
| Indicateurs d'avancement | Mise en place d'une convention Intracting Définition d'un plan d'actions |
| Indicateurs de résultat | Restitution de l'étude Mise en place de mesures et actions d'amélioration des performances énergétiques Economies d'énergies réalisées |

La Ville de Senlis est dotée d'un important patrimoine bâti sur son territoire communal. La plupart sont anciens et nécessitent des travaux d'amélioration (accessibilité, confort d'usage, confort thermique). Ce patrimoine est principalement constitué de bâtiments historique et de

constructions des années 60 : une cathédrale, des musées, une médiathèque, des établissements scolaires, des équipements sportifs, des logements, etc.

La Ville de Senlis est soucieuse de conserver un dynamisme économique et d'offrir à ses habitants un niveau d'équipement adapté. Les préoccupations liées au confort thermique et à la consommation énergétique en font partis. Ainsi, la municipalité souhaite entreprendre des travaux d'amélioration des performances énergétique et du confort thermique pour les usagers mais doit faire face à des coûts importants et des surfaces bâties volumineuses. Pour prioriser les actions les plus efficaces et se doter d'une connaissance développée sur les aspects thermiques, la collectivité, en partenariat avec la Banque des Territoires, réalise un audit énergétique d'envergure sur 25 bâtiments publics (établissements scolaires, équipements publics culturels et sportifs, hôtel de ville, etc.). Cette étude doit permettre de compléter les travaux réalisés annuellement par la commune et d'en améliorer les conséquences sur le plan énergétique.

Une partie des travaux est financé par la Banque des Territoires grâce au dispositif Intracting. Ils doivent permettre d'accélérer les économies d'énergies dans un temps relativement court. En complément, la Ville poursuit d'autres actions, soit en autofinancement, soit grâce au soutien des partenaires publics (Département, Région, Etat, Europe).

| | |
|-----------------------------------|---|
| ACTION 5 Q | Construction du centre aquatique intercommunal |
| Type de projet | Réalisation d'un centre aquatique porté par l'intercommunalité, en lieu et place de la piscine d'hiver existante et géré par la Ville. |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services |
| Date de signature | |
| Description générale | A partir du constat d'un déficit en lieu de pratique aquatique sur le territoire de la CCSSO, il a été décidé de construire un nouveau centre aquatique sur le site de la piscine actuelle de Senlis au parc des sports Yves Carlier. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Offrir un équipement plus moderne, plus soucieux de l'environnement - Renforcer l'apprentissage de la natation pour les scolaires, le sport, les loisirs et la santé |
| Maitre d'ouvrage | CCSSO |
| Partenaires locaux | Conseil départemental de l'Oise, Conseil Régional des Hauts-de-France, Europe, Ademe, Etat |
| Coût total | 17 000 000 € TTC (entre 10 et 12 M d'€ de travaux HT) |
| Financements prévisionnels | Montage financier en cours de construction Concession prévue pour la réalisation de l'équipement. |
| Date de lancement | 2019 (études) |
| Date de livraison | 2026 |
| Indicateurs d'avancement | Tenue du calendrier |
| Indicateurs de résultat | Livraison de l'équipement |

Le parc des sports Yves Carlier est un site qui s'est développé dans les années 1960 – 1970 avec des infrastructures assez vieillissantes mais progressivement réhabilitées. Il accueillera le nouveau centre aquatique à la place de la piscine actuelle, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

Deux piscines municipales sont présentes sur le territoire intercommunal, une estivale à Fleurines et une couverte, à Senlis.

Bien que la piscine couverte de Senlis, construite en 1975, fasse l'objet de travaux réguliers d'entretiens et de remise à niveau technique, les besoins et les attentes de la population ne sont pas satisfaits.

Après plusieurs études de faisabilité, le site de l'actuelle piscine Yves Carlier a été retenu comme étant le site d'implantation du futur équipement aquatique intercommunal. A ce jour, le projet du nouveau centre aquatique devrait se composer d'un bassin aux normes pour la pratique sportive et l'apprentissage de la natation, de bassins annexes et d'une offre de bien-être.

| | |
|-----------------------------------|--|
| ACTION 5 R | Création d'une maison des projets |
| Type de projet | Réalisation d'une maison des projets dans un local vacant jouxtant l'hôtel de ville (ancien logement du gardien) |
| Axe de rattachement | Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics |
| Date de signature | |
| Description générale | La création d'une maison des projets permettra de communiquer autour des projets structurants de la Ville à destination des habitants. C'est aussi un lieu d'échange et d'information entre les habitants et la municipalité à travers le dispositif Action Cœur de Ville. |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement et la diffusion de l'information à destination de l'habitat - Renseigner et communiquer autour des projets à destination des habitants - Impliquer les Senlisiens dans la vie de la commune |
| Maitre d'ouvrage | Ville de Senlis |
| Partenaires locaux | - |
| Coût prévisionnel total | 55 000 € HT |
| Financements prévisionnels | A définir |
| Date de lancement | Etude de structure : 3 ^{ème} trimestre 2023 |
| Date de livraison | 2024 |
| Indicateurs d'avancement | Etude de structure Faisabilité du projet dans le local |
| Indicateurs de résultat | Ouverture de la maison des projets Fréquentation |

Dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, la municipalité souhaite mettre en place une maison des projets à l'angle de la place Henri IV et de la rue Vieille de Paris, dans un ancien logement de gardien, vacant depuis de nombreuses années.

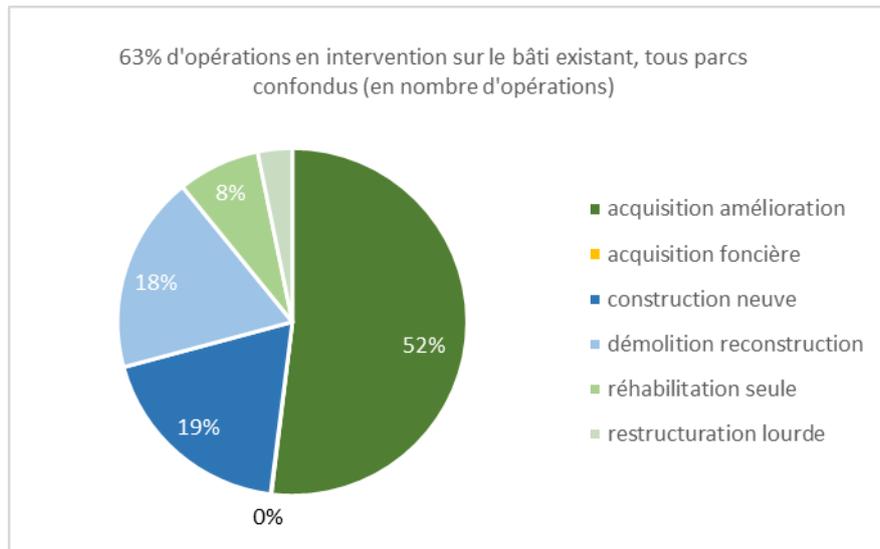
Ce lieu devra permettre de porter les grands projets de la municipalité en diffusant et en informant les Senlisiennes et Senlisiens sur les constats initiaux, les objectifs finaux, les calendriers de réalisation, les financements, les partenaires, etc.

Cet espace sera aussi une opportunité pour les habitants de se renseigner sur les possibilités de financement et d'accompagnement liés à l'amélioration de l'habitat, en parallèle de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU. Cette information au logement, de compétence intercommunale, fera l'objet d'un travail transversal et partenarial entre les deux collectivités.

Enfin, en tant que porte drapeau du dispositif Action Cœur de Ville, la maison des projets proposera un espace dédié pour porter à connaissance des habitants le programme, qui pourront ainsi s'impliquer dans la vie de la collectivité : Fiches actions, partenaires, Mardi cœurs de ville, etc.

Annexe 4 : Bilans Action Logement et Anah

A l'échelle nationale, les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.



L'infographie ci-après résume le bilan d'intervention d'Action Logement pour la commune de Senlis, dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville 2018-2022. On pourra noter que sur cette période, la Ville de Senlis est la deuxième ville la plus financée pour ses projets immobiliers à l'échelle nationale, au regard des 222 territoires inscrits dans le dispositif.

Cartographie des opérations financées par ALS dans le cadre du programme Action Cœur de Ville :



Légende
 parc social
 parc social accession

**Chiffres clés
2018-2022**



11
opérations cœur
de ville

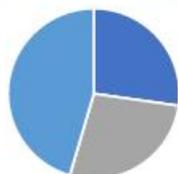


426
Logements



24 542 783 €
de financements
accordés

Qualification de l'action en nombre d'opération



- Démolition reconstruction
- Acquisition amélioration
- Construction neuve

Diversification de l'offre financée en cœur de ville



- Parc social
- Parc social accession

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.